



AVAILLES EN CHATELLERAULT

Délibérations de conseil municipal, Availles-en-Châtelleraut.

1894-1899

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>V. — Dispense de purge des hypothèques pour acquisitions de moins de 500^{fr.}. Le Conseil, dans sa délibération du 17^{juin} 1893, a approuvé deux ventes de parcelles englobées par le chemin vicinal ordinaire n° 4.</p> <p>Les actes administratifs de vente, dressés en conséquence, ont été approuvés le 31^{juillet} 1893 par Monsieur le Préfet de la Nièvre. Ils ont été enregistrés le 17^{septembre} suivants. Ces ventes étant : l'une de 43^{fr.}, et l'autre de 40^{fr.} 50, c'est-à-dire inférieures à 500 francs, le Conseil demande que, conformément aux dispositions du décret du 14 juillet 1866, la Commune soit dispensée de procéder aux formalités de la purge des hypothèques.</p> <p>Copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet, avec prière de vouloir bien l'approuver.</p>
	<p>VI. — Vote d'une somme de Cent francs pour venir en aide aux agriculteurs éprouvés par la sécheresse.</p> <p>Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet de la Nièvre, relative aux mesures à prendre pour venir en aide aux agriculteurs éprouvés par la sécheresse.</p> <p>La Commune d'Availles ayant un centime compris entre 50 et 100^{fr.}, se trouve dans le cas de recevoir une subvention de 100 francs à la condition de voter elle-même une somme de 100 francs.</p> <p>Le Conseil, désirant mettre à profit la disposition bienveillante prise par le Conseil Général, vote la somme de 100 francs dont il s'agit. Cette somme de 100 francs sera imputée sur l'article 1 du Budget additionnel de 1893. La somme de 100 francs qui résultera de la somme de 100^{fr.} votée et de la subvention de 100 francs, ne sera en aucun cas affectée à la construction ou à la réparation de bâtiments ou de clôtures. Le Conseil est d'avis qu'elle soit employée à divers travaux très urgents, notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1° Assainissement de la Cour de l'École du Village, par un apport de sable nouveau; 2° Réparation du chemin de Marcomnay à la Rivière; 3° Embarde; 4° Réparation du chemin du Buisson. <p>Rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été close et la session déclarée close.</p> <p>Fait et délibéré en la mairie d'Availles, le <u> </u> jour, mois et an d'autre part.</p>

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
30	<p>Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé, excepté M. le Gerardeau et Grandin qui sont déclaré ne pas le savoir.</p> <p>Cris mot rayé nul!</p> <p style="text-align: right;">B. Babouze & Breuille Jonty & Grandin Monsieur</p> <p style="text-align: center;">Session ordinaire de février 1894.</p>
	<p>Par un mil huit cent quatre-vingt quatre, le vingt quatre mars, à deux heures de l'après-midi, le Conseil municipal de la Commune d'Availles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, — les membres du Conseil ayant été convoqués par lettre du vingt de ce mois, — et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.</p> <p>Présents : M. B. Gerardeau, Lépine Louis, Antigny, Boieu, Grandin, Rabault, apoint, et Breuille, mais.</p> <p>Absent : M. B. Oebienne, Barin, Raymond, Lépine Adolphe et Jonty.</p> <p>La séance a été ouverte et M. Antigny a été nommé secrétaire.</p> <p style="text-align: center;">Ordre du jour</p> <ol style="list-style-type: none"> I. — Paiement d'une somme de 37^{fr.} 25 sur le Crédit des Dépenses imprimées (Budget de 1894) ; II. — Paiement de diverses sommes pour soins donnés à un indigent de passage ; III. — Organisation de chœurs de travaux pendant l'hiver 1893-1894 ; IV. — Construction d'un local pour les indigents de passage ; V. — Liste des indigents pour l'année 1893. <p>I. — Paiement d'une somme de 37^{fr.} 25 sur le Crédit des Dépenses imprimées (Budget de 1894)</p> <p>Monsieur le Maire informe le Conseil que, conformément à ce qui a été approuvé verbalement par le Conseil à sa dernière séance, il a fait payer à M. Gerardeau Barcollin, maçon à Availles, et avec imputation sur le Crédit pour dépenses imprimées de budget de 1894, un Mémoire de 37^{fr.} 25 pour divers travaux de grosse réparation à l'église, au Cimetière et au Presbytère de la paroisse d'Availles.</p> <p>II. — Paiement de diverses sommes pour soins donnés à un indigent de passage.</p> <p>Monsieur le Maire rapporte que le 9 avril 1893 il a été informé qu'un sieur Gondar, indigent de passage, était gravement malade, en danger de mort, dans une case</p>

à Pincay, où il secourait le veuve de habitants voisins. Le 2^e le conseil a pris immédiatement la Cochou bouchois de faire le nécessaire pour venir au secours des malheureux indigents, et il a fait en même temps une demande auprès de la Municipalité de Châtellerauld pour la faire admettre d'urgence à l'hospice. Il a obtenu en effet cette admission et le 25 l'ordre est entré à l'hospice où il est mort quelques temps après. La Municipalité de Châtellerauld n'a rien réclamé pour les frais de séjour à l'hospice du sieur Condac. Mais il reste à régler les frais de visite et le soin du malade, ainsi que les frais de transport du mortuaire de Pincay à l'hospice. Ces frais se détaillent comme il suit, savoir :

- 1^o Mmes du Cochou bouchois, demeurant à Châtellerauld, s'élevant à la somme de Cinq francs ;
- 2^o Mmes du veuvier, le sieur Roy, demeurant à Châtellerauld, s'élevant également à la somme de Cinq francs.

Le budget de 1896 ne présentant pas de fonds libres, ce sera dépense seront inscrite au budget add^l de 1896 ou, s'il est nécessaire, au budget primitif de 1897.

III. - Organisation de charités de travaux pendant l'hiver 1895 - 1896.

Monsieur le maire fait connaître la tâche qui ont été effectués conformément aux décisions du Conseil à sa dernière séance. Le Conseil municipal adresse ses remerciements chaleureux à tous les habitants qui, sans un très petit nombre d'exceptions, ont rivalisé de bon vouloir et de dévouement pour assurer la réussite de l'œuvre d'utilité publique, et notamment à M. Rabault, Gerandreau et Antigny qui ont dirigé et surveillé ce travail avec beaucoup d'ordre et de soin, tout en contribuant largement eux-mêmes à la dépense.

IV. - Construction d'un local pour les indigents de passage.

Le Conseil municipal depuis plusieurs années s'est occupé de la nécessité pour la commune d'avoir un local pour les indigents de passage. Monsieur le Préfet a lui-même appelé l'attention sur cette question dans une de ses circulaires. Cette question a été étudiée à plusieurs reprises. Le résultat de cette étude est que la meilleure solution consistait à bâtir un petit local voûté ayant 4 mètres de long sur 3 mètres de large (dimensions approximatives) malgré tout l'effort fait, il n'a pas été possible de réduire la dépense au-dessous de trois cents francs. La somme inscrite au budget de 1896 pour cet objet étant seulement de deux cents francs, cette somme étant déjà bien lourde pour une petite commune sans ressources telles que la commune

Le sieur Huguin Delphin, maire à Availles, se charge de cette construction à forfait moyennant la dite somme de trois cents francs.

d'Availles. Le Conseil municipal prie Monsieur le Préfet de vouloir bien collecter, en son nom, du Conseil Général, une subvention de Cent francs, afin de pourvoir le paiement de la dépense relative à la construction d'un local pour les indigents de passage.

Le Conseil a joint la Convention passée avec Monsieur Delphin pour le travail dont il s'agit.

V. - Liste des indigents pour l'année 1895.

La liste de indigents, dressée pour 1895, comprenait quarante noms, qui ont leur liste maintenue par la Commission de service médical, laquelle a ajouté Jougneau Léonine, âgé de 44 ans, demeurant avec sa mère à la Bruyère. Le Conseil a examiné cette liste de 41 noms. Il a approuvé et a ajouté cinq autres noms, ceux de la famille Gantouy Heloni, comprenant le père, la mère et trois enfants. La liste de indigents pour 1895 comprendra donc quarante-six noms, savoir :

1. Amiraudo Ceiri		14. Guerin Alexandre	
2. Nibreau Marie, sa femme		15. Couvrat Marie, sa femme	
3. Amiraudo Ceiri	} enfant	16. Guerin Alexandre	}
4. Amiraudo Ernestine		17. Guerin Louise	
5. Amiraudo Emile	} précédent	18. Guerin Marie	} enfant
6. Amiraudo Eugène		19. Guerin Berthe	
7. Amiraudo Francis, v ^o Hudebert		20. Guerin Jules	} précédent
8. Archaud Marguerite, v ^o Rogard		21. Guerin Arimone	
9. Barroca Jeanne, v ^o Esté		22. Guerin Georges	
10. Barroca Marie, v ^o Laroche		23. Guillet Francis	
11. Bessureau François		24. Epine Pierre	
12. Cognin Barthélémy		25. Beauchêne Jeanne, sa femme	
13. Lambert Louise, sa femme		26. Siret Jeanne, v ^o Néronnet	
14. Barbis Louis	} veuf	27. Barchaud Marie, v ^o Amiraudo	
15. Barbis Jules		28. Audigeon Marie, sa petite-fille	
16. Aubryeau Barthélemy, v ^o Chevrot		29. Barthelemy Francis	
17. Begann Jean		30. Beriot Marie, v ^o Saulnier	
18. Blanchard Angélique, sa femme		31. Naudou Marie, v ^o Bergonnie	
19. Gantouy Heloni		32. Nève Adèle, v ^o Grandin	
20. Epine Marie, sa femme		33. Nibreau Augustine, femme Jougneau	
21. Gantouy Jules	} enfant	34. Jougneau Ernestine, sa fille	
22. Gantouy Eugène		35. Rabault Jean	
23. Gantouy Helonie	} précédent	36. Jougneau Joséphine	

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée et la session a été close.
Fait et délibéré en la mairie d'Availles, le huit, jour, mois et an & autre part.
Et, après lecture, les membres du Conseil présents ont signé, excepté M. Gerardeau
qui a déclaré ne pas le savoir.

A. Bruy
L. Aubourg
L. Conton
L. Grandin
L. Lepine

51

Session ordinaire de Mai 1894.

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatre, le dimanche dix-sept
juin, à deux heures de l'après-midi, le Conseil municipal de la commune
d'Availles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la tenue de la
session de Mai, sous la présidence de M. le Maire. — Les membres du Conseil
ayant été convoqués par lettre du dix de ce mois, — et la réunion ayant été
annoncée conformément à la loi.

Étaient présents : M. B. Lepin Louis, Ansigny, Debrionne, Lantzy,
Raymond, Noirin, Grandin, Sabault, adjoints, et Breuille, maire.

Absents : M. B. Gerardeau, Barden et Lepin Adolphe.

La séance a été ouverte et M. Ansigny a été nommé secrétaire.

Ordre du jour :

- 1^o Compte rendu des Recettes et Dépenses de l'exercice 1893;
- 2^o Budget additionnel de 1894;
- 3^o Budget primitif de 1895;
- 4^o Vote des impôts extraordinaires de toute nature;
- 5^o Chemins.

1^o Compte rendu des Recettes et Dépenses de l'exercice 1893.

Pour l'examen du Compte administratif de M. le Maire le Conseil municipal
élit pour Président M. Lepin Louis, Conseiller municipal.

Le Compte administratif présenté par M. le Maire est d'accord avec le
Compte de gestion de M. le Maire municipal. Ces deux documents sont
lus à M. le Maire de faire la observation qui suivent :

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

146
Lorsqu'il a voté le budget additionnel de 1893, il a fait en même
temps, quant au mode d'emploi de l'excédent de la principale ressource du dit
budget, la délibération du 27 juin 1893 contenait le passage suivant :

« Sous réserve des observations qui précèdent, le Conseil approuve le budget add^l de 1893,
avec la condition qu'aucune partie du crédit de 1884, se soit affectée à l'entretien des
chemins vicinaux, attendu qu'il est largement pourvu à cet entretien par les crédits inscrits au
budget primitif de 1893. »

Il est résulté avec évidence que la somme de 1884, se ne pouvait être employée
ni en totalité ni en partie à l'entretien du chemin vicinal, lequel est très largement
doté. Cette somme est une petite réserve, dont la Commune entendait se réserver
l'emploi pour les cas imprévus que la prudence la plus élémentaire commande
de prévoir. Le Conseil avait exprimé la volonté manifeste que ce crédit fût réservé
pour les travaux de construction de chemin vicinal, l'entretien et la construction
de chemins vicinaux ou tous autres objets d'utilité publique. Conformément à ces
vues, une somme de Cent francs a été consacrée par le Conseil à subventionner
les travaux exécutés pendant l'hiver de 1893-1894. La somme de 1884, se
aurait donc dû être diminuée de 100 francs seulement et réduite à 928,24, se.
En fait elle se trouve réduite à 928,24, c'est-à-dire que la diminution de la
réserve a été de 300 francs au lieu de 100 francs. En d'autres termes le service
vicinal, auquel ont pu être échappés les réserves formulées dans la délibération
du 27 juin 1893, a cru pouvoir disposer partiellement du Fonds réservé et il
a dépensé d'environ 300 francs la subvention qui lui étaient accordés par le
budget primitif et le budget additionnel de 1893.

Le Conseil, bien qu'il approuve à l'unanimité la délibération précédente,
ne veut pas soulever de réclamation au sujet de cet incident, et se refuse pas
de donner son approbation aux dépenses faites par le service vicinal au titre de
l'exercice 1893; mais il exprime la volonté formelle que la somme de 928,24
soit inscrite au budget additionnel de 1894 sous la rubrique suivante :

Réserve à employer à des travaux d'utilité publique, à l'exclusion de l'entretien des
chemins vicinaux.

Il indique que ces travaux, qui devront toujours recevoir l'approbation du
Conseil municipal et, au besoin, celle de M. le Maire, pourront rentrer dans

NUMEROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

les catégories suivantes: Construction de chemins vicinaux, entretien et Construction de chemins vicinaux, réparations aux édifices publics, etc.

Le Conseil rappelle en terminant que le Reliquat de 928^{fr}, 26 provient d'imposition extraordinaire votée pour remboursement d'emprunts et que le dit reliquat s'est trouvé sans emploi, les emprunts ayant été retardés pour une partie et n'ayant pas eu lieu pour une autre partie.

Cette première délibération étant close, M^r le Maire reprend la Présidence.

1^{er} Budget add^l de 1894.

Le Conseil examine le budget additionnel de 1894. Ce document donne lieu, en ce qui concerne la dépense, aux explications suivantes:

- 1^{er} Le Reliquat indisponible (Caisse des chemins vicinaux) provient d'imposition extraordinaire pour remboursement d'emprunts à la dite Caisse et représente l'excédent du produit de ce emprunt sur le total du somme qui ont été absorbés par le service de Amisables.
 - 2^o Le Reliquat indisponible (Caisse des écoles) donne lieu à la même explication.
 - 3^o La somme de 100^{fr} portée au budget est ce qui reste de la part de l'auteur dans le produit de concession du cimetières.
 - 4^o La somme de 15^{fr} représente le prix de travaux de réparation déjà faits en vertu de la délibération du 17 septembre 1893, approuvée par M^r le Préfet.
 - 5^o La somme de 24^{fr} dont il s'agit a fait l'objet de la délibération du 24 mars 1894 ci-jointe.
 - 6^o La somme de 928^{fr}, 26 a été insérée au budget additionnel conformément à la décision prise aujourd'hui même au sujet du Compte administratif de l'année 1893.
 - 7^o La somme de 12^{fr}, 79 pour frais de Confection de table diocésaine de l'état civil de 1883 à 1892 a été insérée conformément aux instructions contenues dans la lettre de M^r le Préfet, en date du 7 mai 1894.
 - 8^o La subvention de 100^{fr} accordée par la Commission départementale pour construction d'un local destiné aux voyageurs de passage a été insérée en recette et en dépense.
 - 9^o Pour un avenant à l'assurance du bétail communal, il a été porté 5^{fr}, 50.
 - 10^o Enfin 18^{fr}, 61 figurent aux dépenses imprévues.
- Le Conseil approuve à l'unanimité le budget additionnel de 1894 ainsi présenté.

NUMEROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

Ce budget s'élève en Recette et en Dépense à la somme de 1396^{fr}, 21.

2^o Budget primitif de 1895.

Le Conseil examine le budget primitif de 1895. Ce document donne lieu aux observations suivantes:

Les 16 centimes add^l pour entretien du chemin vicinaux ont été portés au budget ordinaire, tant pour les recettes que pour les dépenses. Il semble bien en effet que cette dépense ne soit pas près de finir et qu'il y a lieu en conséquence de la considérer comme tout à fait ordinaire. Mais le Conseil insiste de nouveau pour que le service vicinal a renferme dans la allocation votée par le Conseil, soit la somme totale de 3368^{fr}, 75 se décomposant comme il suit:

Chemin vicinaux de Grande Communication	
et d'Intérêt Commun	1637 ^{fr} , 19
Chemin vicinaux ordinaire	1731, 56
Total	3368, 75

Les autres articles du budget ne motivent aucune observation.

Le Conseil approuve le budget primitif de 1895.

4^o Vote des impositions extraordinaires autres que celles relatives aux chemins.

Le Conseil approuve en outre dans son ensemble le budget de 1895 et vote les impositions extraordinaires suivantes, savoir:

1 ^o Le salaire du garde champêtre	190 ^{fr}
2 ^o La 1 ^{re} annuité due à la Caisse des écoles	104, 16
3 ^o au titre de dépenses obligatoires et facultatives, nécessaires pour équilibrer le budget	403, 10
5^o Chemins	

Le Conseil, se conformant à l'arrêté de mise en demeure de M^r le Préfet, en date du 30 avril dernier, a voté:

1 ^o Les 3 journées de prestation en nature, évaluées à	2170 ^{fr} , 50
2 ^o Les 5 centimes spéciaux ordinaires, d ^o à	285, 24
3 ^o 16 centimes add ^l pour entretien du chemin vicinaux ordinaire	912, 96
4 ^o Produit du 8 ^o de pour annuité due à la Caisse des chemins	452, 50
Total	3820, 75

- Sur cette somme, seront prélevés :
- 1° Pour remboursement d'emprunt et d'intérêts 455^f ..
 - 2° Contribuant au chemin de Grande Communication n° 6^{bis} et 28 1637, 19
- Pour ce qui est de l'emploi à donner au reliquat de 1893, le Conseil a répondu à ce qui a été dit à ce sujet dans la délibération relative au budget additionnel de 1893, en date de ce jour.

Rien n'étant à l'ordre du jour, la session a été close.
 Fait en la mairie d'Availles, le deux jour, mois et an d'août 1894.
 Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé.

Font : B. Baudry, Leprieux, C. Baudry, Bruneau
 J. Grandin

52

3^e Session ordinaire de 1894.

Le 21 mil huit cent quatre-vingt-quatorze, le dimanche huit septembre, à deux heures de l'après-midi, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni au lieu habituel de sa séance, sous la présidence de M. le Maire, pour la tenue de la troisième session ordinaire de 1894. — Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettre du vingt-quatre de ce mois. — Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents : M. M. Geraudeau, Leprieux Louis, Antigny, Deblionne, Lantz, Noisin, Grandin, Rabault, adjoints, et Bruelle, maire.

Absents : M. M. Bardin, Leprieux Adolphe et Raymond.

La séance a été ouverte et M. Antigny a été nommé secrétaire.

Ordre du jour :

- I. — Allocution de M. le Maire.
- II. — Compte et Budget de la Fabrique d'Availles.
- III. — Compte et Budget de la Fabrique de Brinay.
- IV. — Nomination des deux membres du Conseil municipal chargés de dresser la liste électorale complémentaire.
- V. — Nomination des 2 délégués du Conseil municipal qui feront partie du Bureau d'Assistance.
- VI. — Dimission de M. Bardin, Conseiller municipal.
- VII. — Avis au Conseil sur la création d'une foire à Barrou.

I. — Allocution de M. le Maire.

Monsieur le Maire prononce l'allocution suivante :
 " Messieurs,

Nous nous réunissons pour la première fois depuis l'honorable attentat dont le regretté Président Carnot a été victime. Le bienveillant accueil dont j'ai été l'objet de sa part et la grande estime que je faisais du caractère et de la noble bonté de M. Carnot me font un devoir de vous dire la profonde affliction que m'a fait ressentir ce bien triste événement qui a ému toute la France, on peut même dire l'Europe entière. Sous le coup de l'émotion profonde qu'elle a ressentie, la France a senti le besoin de raffermir l'autorité ébranlée par des événements vicieux. Le Parlement a voté des lois spéciales en vue de combattre les menées anarchistes. Le même désir d'une autorité ferme et d'une direction main-vacillante en affaires publiques s'est traduit par l'élection de M. Casimir Perier au poste de Président de la République. Monsieur Casimir Perier n'est pas seulement un sûr-garant du maintien de l'ordre public, il est en même temps le représentant éminent de cette sollicitude éclairée pour le besoin des pauvres et des déshérités, qui est l'honneur de notre temps. Cette sollicitude que aucun le Gouvernement tout entier, vient de se manifester par la mesure prise en vue de rendre gratuite et généraliser la Service gratuit de l'Assistance médicale et pharmaceutique. Ces mesures sont soumises à votre appréciation dans une séance extraordinaire. »

Le Conseil, après avoir entendu l'allocution qui précède, s'associe aux idées et aux sentiments qui viennent d'être exprimés par M. le Maire.

II. — Compte et Budget de la Fabrique d'Availles.

Le Compte de la Fabrique pour l'année 1893 se résume comme il suit :

Reliquat de l'exercice 1892	451 ^f ..
Recettes ordinaires et extraordinaires	312, 50
Total	763, 50

A déduire : Dépenses ordinaires et extraordinaires

Reliquat de l'exercice 1893	412, 10
-----------------------------------	---------

Le Budget de la Fabrique pour l'année 1894 se résume comme il suit :

Recettes	272 ^f 50
Dépenses	272, 50
Différence	" "

Le Compte et Budget qui précèdent sont approuvés par le Conseil à l'unanimité.

III. — Compte et Budget de la Fabrique de Rincay.

Le Compte de la Fabrique pour l'année 1893 se résume comme il suit :

Recettes	179 ^{fr} . 55
Dépenses	173. 70
Reliquat de l'exercice 1893.	5. 85

Le Budget de la Fabrique pour l'année 1895 se résume comme il suit :

Recettes	233. „
Dépenses	233. „
Différence	„ „

Le Compte et Budget qui précèdent sont approuvés par le Conseil à l'unanimité.

IV. — Nominations des membres du Conseil municipal chargés de dresser la liste électorale consulaire.

Monsieur le Maire a fait connaître au Conseil qu'il y a lieu de procéder à la nomination de deux Conseillers municipaux qui seront chargés de dresser la liste électorale consulaire pour 1894.

Et de suite le Conseil a désigné M. M. Sabault-Elstein et Lepine Louis.

V. — Nominations des délégués du Conseil municipal qui feront partie du Bureau d'Assistance
Le Conseil a procédé à la nomination de deux de ses membres pour faire partie du Bureau d'assistance. Les deux délégués nommés sont : M. M. Lepine Louis et Cebrioum Paul.

D'autre part les délégués de M. le Préfet sont : M. M. Raymond Jules, Bardin fils, Noyer Pierre et Marsaud Alexandre.

Le Bureau d'assistance pendant l'année 1895 sera donc composé de six personnes et sera présidé par le maire ou l'adjoint.

VI. — Démission de M. Bardin, Conseiller municipal.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil que le 23^{juillet} 1894 il a transmis à M. le Sous-Préfet la lettre, en date du 12^{juillet} 1894, par laquelle M. Bardin a donné sa démission de Conseiller municipal de la commune d'Availles.

Par suite de cette démission, le nombre de Conseillers municipaux se trouve réduit de 12 à 11. le nombre de membres présents, pour que les délibérations soient valables, ne serait plus que de 6 au lieu de 7.

VII. — Avis du Conseil sur la création d'une foire à Barrou.

Par lettre du 9 août 1894, Monsieur le Sous-Préfet demande l'avis du Conseil au sujet de la création d'une nouvelle foire qui se tiendrait annuellement le 1^{er} mars dans la commune de Barrou (Indre-et-Loire). Le Conseil ne voit aucun inconvénient, en ce qui le concerne, à la création de la foire demandée par le Conseil municipal de Barrou.

Fait en la mairie d'Availles, la heure, jour, mois et an d'autre part.

Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture, excepté

M. Giraudau qui a déclaré ne pas le savoir.

L'Élu M. Janty B. Antigny Lepine Louis
C. Cebrioum

33

Séance extraordinaire du 30^{juillet} 1894.

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatorze, le trente Septembre, à quatre heures du soir, le Conseil municipal de la Commune d'Availles, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Cebrioum.

Étaient présents : M. M. Giraudau, Lepine Louis, Antigny, Cebrioum, Lantzy, Boireu, Grandin, Sabault, adjoints, et Cebrioum, maire, formant la majorité des membres en service.

La séance a été ouverte et M. Antigny a été nommé secrétaire.

Service de l'Assistance médicale gratuite.

Conformément à l'art. 67 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination.

Monsieur le Président donne connaissance au Conseil des instructions qu'il a reçues au sujet de l'application de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite. Il en résulte que la charge entière de la dépense incombe aux communes capables d'y pourvoir au moyen des recettes définies par la loi et qu'une subvention départementale ne leur sera allouée, que lorsqu'elles devront recourir à des centimes additionnels spéciaux ou à du saou d'octroi.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

Le nouveau service doit fonctionner à partir du 1^{er} janvier 1895.
Le contingent provisionnel à payer par la Commune doit être de 207^{fr},50
Le Conseil, après en avoir délibéré, est d'avis qu'il y a lieu d'affecter à ce service une somme de dix francs ci 10^{fr} à prélever sur le produit de concessions funéraires, le reste de ce produit devant servir à des achats de pain ou de bois pour les pauvres, conformément à l'usage suivi depuis de longues années.
La différence, soit la somme de 197^{fr},50, ne pouvant provenir que de ressources extraordinaires, doit être couverte à raison de 20% par la Commune et de 80% par le département.
La dépense à la charge de la Commune s'éleverait à $197,50 \times 20 = 39,50$
Le Conseil a déjà voté 57^{fr},50 le 17 juin 1894 pour le service gratuit de l'Assistance médicale et pharmaceutique. Le Conseil propose de supprimer l'article 20 du Budget de 1895 et de le remplacer par un article 20 ainsi libellé: Contingent de la Commune dans le service de l'Assistance médicale gratuite: 57^{fr},50.

Il prie Monsieur le Préfet de vouloir bien faire rectifier le Budget de 1895, conformément aux données de la présente délibération, si elle lui paraît mériter d'être approuvée.

Fait à la mairie d'Availles, le heure, jour, mois et an d'autre part et ont, les membres présents, signé au registre après lecture, excepté M. Giraudreau qui a déclaré ne pas le savoir.

Six-neuf mots et chiffres romains nuls.
Grandin Jont d'Antigny Lepinix A. Breury
C. Babinette

34 Procès verbal de l'Installation des membres de la Commission administrative du bureau d'Assistance médicale gratuite.

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatorze, le trois Novembre, à dix

NUMEROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

heure du matin, les membres de la Commission administrative du Bureau d'Assistance médicale gratuite de la Commune d'Availles se sont réunis dans la salle de mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 29 du mois dernier par M. le Maire, président.

Présents: M. H. Lepinix Louis, Cebrionna Paul, Bardin Pierre-Paul, Barsaud Alexandre et Breuille Arrien, maire, président.
Absents: M. H. Raymond Jules et Noyer Pierre.
Le Président donne lecture:

- 1^o De la loi du 15 juillet 1893, portant création du service de l'assistance médicale gratuite;
- 2^o De la délibération du Conseil municipal en date du 30 septembre dernier, relative à l'élection de délégués du Conseil pour la Commission administrative du Bureau d'assistance médicale;
- 3^o De la liste de membres nommés par arrêté du Ministre de l'Intérieur, et devant avec les délégués du Conseil municipal, composer la Commission administrative du Bureau d'assistance médicale;

Il déclare installés dans leurs fonctions de membres de la Commission administrative du Bureau d'assistance médicale de la commune d'Availles, M. H. Lepinix Louis et Cebrionna Paul, les deux délégués du Conseil municipal; M. H. Raymond Jules, Noyer Pierre, Bardin Pierre-Paul et Barsaud Alexandre, les quatre membres nommés par M. le Ministre,

M. H. Breuille Arrien, maire et président de droit.
Le Président donne lecture de l'article 1, 2, 4 et 5 de la loi du 15 juillet 1893, qui régit la nomination de membres du Bureau d'Assistance.

Il demande aux membres du bureau de vouloir bien désigner par le sort l'ordre de sortie de membres nommés par M. le Ministre de l'Intérieur.

- Le tirage au sort a donné les résultats suivants:
- 1^{er} membre sortant: M. Raymond Jules.
 - 2^e — M. Barsaud Alexandre.
 - 3^e — M. Bardin Pierre-Paul.
 - 4^e — M. Noyer Pierre.

Et, après lecture du présent procès verbal, les membres présents ont signé.

En outre, le Bureau d'Assistance a procédé immédiatement à la formation de la liste des indigents pour 1895, qui sera soumise au Conseil municipal dans sa prochaine séance.

Et, après lecture du présent procès-verbal, les membres présents ont signé.

Deux mots rayés n. b. /

M. Marsaud
L. Besson
Lepiney
A. Requier

P. Bardin

Session ordinaire de Novembre 1894.

Le 21 mil huit cent quatre-vingt-quatorze, le dimanche vingt-cinq Novembre, à deux heures de l'après-midi, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, pour la tenue de la session de Novembre. Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettre du vingt de ce mois. Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. G. Grandjean, Antigny, Lantzy, Cebrioune, Lépine Louis, Grandin, Rabault, adjoint, et Breuille, maire.

Absents: M. Bardin, Raymond, Lépine Adolphe et Moirin.

La séance a été ouverte et M. Antigny a été nommé Secrétaire.

Ordre du jour:

- I. - Nomination d'un délégué du Conseil pour l'établissement de la liste électorale et de deux délégués pour statuer sur les réclamations;
- II. - Présentation d'une liste pour la nomination des répartiteurs et des répartiteurs suppléants pour 1895;
- III. - Liste des personnes devant recevoir l'assistance médicale;
- IV. - Serum antidiphthérique du docteur Roux. - Demande du Comité médical d'organisation de Poitiers;
- V. - Rapport de l'Agent voyer au sujet de l'emploi du reliquat de 1893. - Avis du Conseil;
- VI. - Budget des chemins vicinaux pour l'exercice 1895.

1. - Nomination des délégués chargés de réviser la liste électorale.

Monsieur le Maire annonce au Conseil qu'il y a lieu, comme les années

précédentes, de nommer les délégués qui seront chargés de dresser, dans les trois premiers jours de janvier 1895, le tableau de rectification à faire à la liste électorale et de juger les réclamations qui pourront se produire du 15 janvier au 4 février inclusivement. Et de suite le Conseil a désigné:

1. pour dresser le tableau rectificatif, conjointement avec le maire et le Collège de la Préfecture: M. Lépine Louis;

2. pour statuer sur les réclamations, de concert avec le membre de la première Commission: M. B. Antigny et Bardin.

II. - Liste de vingt Contribuables fonciers, parmi lesquels seront choisis les répartiteurs pour 1895.

Le Conseil a ensuite dressé la liste des Contribuables parmi lesquels l'Administration supérieure désignera les répartiteurs et les répartiteurs suppléants pour 1895.

Et sont: 1. M. G. Creuzé-Adrien, Lantzy-Férent, Archaux-Alais, Bardin Pierre, Lépine Louis, Lépine François, Raymond Remy, Antigny Senior, Cebrioune Paul, Cerréau Antoine, Grandjean François et Joseph Louis, tous propriétaires fonciers habitant la commune;

2. M. G. Carli Louis et Nimbart Augustin, domiciliés en la commune de Cenon, Breuille Raoul et Raymond Eugène, domiciliés en la commune de Hunaud-et-Vernon, Grandin Pierre et Suzanne Sylvain, domiciliés en la commune de Montmoron; Petit François et Laurin André, domiciliés en la commune de Châtelleraut, tous propriétaires fonciers habitant hors de la commune, mais dans un rayon de deux Myriamètres.

III. - Liste des personnes devant recevoir l'assistance médicale.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal du rapport au Conseil Général sur la question d'assistance médicale gratuite. Ensuite à son examen la liste nominative des personnes qui, en cas de maladie, doivent être admises à l'assistance médicale gratuite pendant l'année 1895.

Le Conseil maintient les 46 personnes inscrites sur cette liste et en ajoute une quarante-septième: Lépine Martin-Louis.

IV. - Serum antidiphthérique du docteur Roux. - Demande du Comité médical d'organisation de Poitiers.

Monsieur le Maire donne connaissance de la lettre du 29/10/94, relative au

NUMEROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

serum antidiptérique du docteur Roux.

Le Conseil vote une somme de Cinq francs à titre de contribution aux frais de l'organisation, à Poitiers, d'un service destiné à fournir le serum. Cette somme devra être versée entre la main de M. le docteur Chedevigne, directeur de l'École de Médecine de Poitiers.

V. — Rapport de l'Agent voyer au sujet de l'emploi du Reliquat de 1893. —
Avis du Conseil.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du Rapport de l'Agent voyer cantonal au sujet de la délibération en date du 17 juin 1894, par laquelle le Conseil municipal d'Availles présente des observations sur le vote de ressources vicinales pour 1895.

Le Conseil fait observer que le Reliquat dont il s'agit provient d'impositions extraordinaires votées pour remboursement d'emprunts et que les sommes perçues de ce chef n'ont pu être utilisées parce qu'une partie desdits emprunts n'a pas été contractée et qu'une autre partie n'a été que tardivement. Cet état de choses avait produit un Reliquat indisponible d'environ 1500^f. qui est redevenu disponible grâce à un décret du Président de la République, en date du 16 mai 1891, ainsi qu'il résulte de délibération antérieure. Le service de l'entretien étant assuré par des allocations qui ont été calculées par le Service vicinal lui-même, à raison de 0,11 par mètre courant, le Conseil ne voit aucune raison pour que ces allocations soient dépassées. Si les créances suivies en 1893 devaient être considérées comme normales, il en résulterait que dans quelques années le nombre du centime additionnel extraordinaire affecté à l'entretien du chemin vicinal devrait être porté de 16 à 20, ce qui augmenterait encore une charge qui est déjà bien lourde et qui n'a été acceptée que parce qu'elle était considérée comme nécessaire mais suffisante et comme résultant des études sérieuses et approfondies du Service vicinal.

Le Conseil, sans entrer pour le moment dans le détail de la question, est d'avis : 1° qu'il y a lieu d'inviter le Service vicinal à faire à l'entrepreneur une Commande calculée de façon que les crédits pour entretien ne soient pas dépassés. Le Conseil fait observer que le marché passé avec l'entrepreneur

NUMEROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

n'est obligatoire qu'en ce qui concerne les unités de prix et non en ce qui concerne la Commande annuelle qui n'est indiquée qu'approximativement. 1° que le Reliquat en question, consistant en une somme de 918^f 41, soit réservé pour être employé à des travaux d'utilité publique, à l'exclusion de l'entretien des chemins vicinaux ordinaires, et en vertu de délibération spéciale approuvée par le Préfet.

VI. — Budget des chemins vicinaux pour l'exercice 1895.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil le Budget des ressources, du travaux et des dépenses des chemins vicinaux ordinaires. Ce budget s'élève en Recettes et en Dépenses à la somme de 3806^f 54. En ce qui concerne le Recette, la dite somme de 3806^f 54 contient 1397^f 63 de Ressources extraordinaires dont 481^f 15 pour remboursement d'emprunts et 916^f 48 pour entretien. En ce qui concerne les dépenses, le total se décompose ainsi :

Contingent du Chemin de Grande Communication	1605 ^f 94
Entretien du chemin vicinal	2200, 60
Total	3806, 54

La somme de 2200^f 60 se détaille comme il suit :

Salaires du Cantonnier Communale	70 ^f -
Allocation facultative au Cantonnier - Chef	50, -
Fourniture de Cailloux	949, 45
Remboursement d'emprunt	481, 15
Total	2200, 60

Le Conseil approuve avec la condition que le Service vicinal devra faire en sorte que le Crédit de 949^f 45 ne soit pas dépassé.

Puis rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée et la session déclarée close.

Fait et délibéré en la mairie d'Availles, le jour, jour, mois et an d'avis part. Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé, à l'exception de M. Giraudou qui a déclaré ne pas le savoir.

A. Beronny
Gepinoz

A. Bruny
G. Poulard
Gontz

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire fait connaître qu'il a à soumettre à l'examen du Conseil municipal le Compte de gestion présenté par M. Lepère, Receveur municipal d'Arailles, pour la période comprise du 1^{er} janvier 1894 au 28 juillet de la même année.

Après examen de cette pièce, le Conseil municipal,

Tu le compte, rendu par le sieur Lepère, Receveur municipal, de ses recettes et dépenses, depuis le 1^{er} janvier 1894 jusqu'au 28 juillet suivant, lequel comprend : 1^o le rapport du compte final de l'exercice 1893; 2^o les recettes et les dépenses faites du 1^{er} janvier 1894 au 28 juillet de la même année; 3^o les recettes et les dépenses concernant les services hors budget pendant la même période;

Tu le détail de l'opération finale de l'exercice 1893, établi en regard du compte susmentionné, et présentant les recettes et les dépenses pour ledit exercice, pendant les trois premiers mois de la gestion 1894;

Tu les pièces justificatives rapportés à l'appui du compte de la gestion 1894;

Tu les budgets primitif et additionnel de recettes et de dépenses présumés de l'exercice 1894, arrêtés par Monsieur le Préfet, et la autorisation spéciale de recette et de dépenses dérivés pendant ledit exercice;

Délibère :

Art 1^{er}. Statuant sur la situation du Comptable au 28 juillet 1894, sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de préfecture, conformément à l'article 66 de la loi du 18 juillet 1837, le Conseil admet les recettes de la gestion 1894 pour la somme de

	1916 ^{fr} .
les dépenses, pour celle de	1541, 66

Soit l'exercice de la recette à

	374, 74
Et attendu que, par l'article du compte précédent, le Comptable a été reconnu débiteur de	1253, 71

Déclare le Comptable débiteur, sur son compte de la gestion 1894, de la somme de

	1628 ^{fr} , 45
--	-------------------------

Fait et délibéré en la mairie d'Arailles, le deux jours, mois et an d'icelle part.

Et, après lecture, le membre du Conseil municipal présents ont signé, sauf M. Gerandau qui a déclaré ne pas le savoir,

B. Baudouin A. Gruiez
L. Antigny
Lepère

36

Commission administrative du Bureau d'Assistance.
1^{re} Session ordinaire de 1895.

L'an mil huit cent quatre vingt-cinq, le dimanche dix-sept mars, à une heure de l'après-midi, la Commission administrative du Bureau d'Assistance s'est réunie, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 18 juillet 1893, pour procéder à la révision de la liste des indigents, dressé le 3^o 9^o 1894, arrêté le 25 9^o de la même année et visé par M. le Préfet le 31 2^o suivant.

Étaient présents tous les membres de la Commission, à l'exception de M. Sardin Pierre Paul.

La Commission administrative a été d'avis d'ajouter à la liste sus-mentionnée, sous les n^{os} 48 et 49, M. Hureau Sylvain et sa femme Recrusse Jeanne, domiciliés aux Savignés, en cette commune, le premier, âgé de soixante et onze ans, et la seconde, de soixante-trois ans.

Fait en la mairie d'Arailles, le deux jours, mois et an que dessus.

Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance présents, ont sous signé :

Hureau
Moyes
Raymond Jules
B. Baudouin
et Gruiez

37

Conseil municipal
1^{re} Session ordinaire de 1895.

L'an mil huit cent quatre vingt-cinq, le dimanche dix-sept mars, à deux heures de l'après-midi, le Conseil municipal de la commune d'Arailles s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. le Maire, pour la tenue de la première session ordinaire de 1895, — les membres du Conseil ayant été convoqués par lettre du douze de ce mois, — et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents : M. H. Gerandau; Léon Louis; Antigny; Léon Adolphe; Oebroum; Tonty; Morin; Grandin; Rabault, adjoint; et Gruiez, maire.

Absents: M. H. Sardin et Raymond.

La séance a été ouverte et M. Antigny a été nommé secrétaire.

Ordre du jour :

- I. - Examen de la Liste des indigents.
- II. - Construction d'un Caniveau sur la Place publique;
- III. - Réparations urgentes à la mairie.

I. - Examen de la Liste des indigents.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil la liste des indigents, dressée le 3^e Mars 1894 par le Bureau d'Assistance, arrêtée le 25^e Mars de la même année par le Conseil municipal, votée le 21^e Mars suivant par le Préfet, et révisée par le Bureau d'Assistance dans sa séance tenue aujourd'hui de 1 heure à 2 heures. Le Bureau d'Assistance a ajouté à la liste : 1^o Moreau Sylvain, journalier, âgé de 71 ans; 2^o Beauvais femme, femme du président, journalière, âgée de 63 ans, tous les deux domiciliés ensemble aux Lavignis, en cette commune, qui leur infirmités empêchent de travailler.

Le Conseil approuve ces admissions à l'unanimité.

II. - Construction d'un Caniveau sur la Place publique.

Monsieur le Maire appelle l'attention du Conseil sur le dessin soumis par un grand nombre d'habitants de la Commune au sujet du fossé découvert qui traverse la place du Bourg. Ce fossé sert à l'écoulement d'un courant d'eau considérable aux époques de grande pluie et il serait utile qu'il fût remplacé par un caniveau couvert, pour lequel le fossé actuel serait utilisé, à moins qu'il ne soit prouvé qu'un autre tracé est à la fois plus satisfaisant et plus économique.

Le Conseil, approuvant la considération qui précède, décide : 1^o que le fossé sera remplacé par un caniveau couvert permettant le passage d'un homme pour le nettoyage; 2^o qu'il sera ouvert à cet effet un crédit de deux cent cinquante francs, à la condition que la transcription particulière s'élèvera à une somme égale de deux cent cinquante francs; 3^o que le crédit de deux cent cinquante francs dont il s'agit sera inscrit au Budget additionnel de 1895 ou bien au Budget primitif de 1896, dans le cas où le Budget additionnel ne présenterait pas de ressources disponibles.

Le Conseil fait observer en outre que, si l'on se sert du fossé actuellement existant, le travail dont il s'agit pourra, sans inconvénient, être exécuté en plusieurs années.

III. - Réparations urgentes à la mairie.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil un Mémoire de divers travaux de réparations urgentes, exécutés à la mairie d'Availles pendant l'année 1894, et s'élevant à la somme de 31,76.

Le Conseil approuve ce Mémoire et décide qu'il sera payé sur les fonds libres du Budget additionnel de 1895, et au besoin sur le Budget primitif de 1896.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée et la session close.

Fait et délibéré en la mairie d'Availles, le heures, jour, mois et an d'autre part. Et, après lecture, les membres du Conseil présents ont signé, excepté M. Geraudeau qui a déclaré ne pas le savoir.

L. Noirin
C. Boudault
A. Gouin
L. Dupuis
B. Antigny
L. Grandin

58

Séance extraordinaire du 31 Mars 1895.

L'an mil huit cent quatre-vingt-quinze, le dimanche treize et un Mars, à une heure de l'après-midi, le Conseil municipal de la commune d'Availles, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. A. Brouille.

Étaient présents : M. Geraudeau, Lépine Louis, Antigny, Sauty, Grandin, Rabault, adjoint, et Brouille, maire.

Absent : M. M. Bardin, Lebrioum, Lépine Adolphe, Noirin et Raymond.

La séance a été ouverte et M. Antigny a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil de la lettre qu'il a reçue de M. le Maire de la Commune de Cenon et qui est ainsi conçue :

« Cenon, le 9 Mars 1895.

« Monsieur et cher Collègue,

« J'ai l'honneur de vous informer que M. le Ministre de Travaux publics est décidé à rendre le matériel de tous les basses.

« La Commune de Cenon est donc mise en demeure d'acheter le

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBÉRATIONS.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBÉRATIONS.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal le devis estimatif et l'avant-métri du travaux nécessaires pour assurer l'écoulement des eaux à travers la Place publique d'Availles.

Ces pièces, reçues de M. L'Agent voyer cantonal à Tournai et de M. le Maire, ont donné lieu à quelques observations. Les membres du Conseil s'étant transportés sur le lieu, ont constaté que la longueur de 54 mètres, portée pour l'aqueduc à l'Avant-métri et au devis, ne s'appliquait qu'à la partie principale du travail, mais qu'il restait en outre deux lacunes, également sur la Place, et situées le long de la maison du sieur Pichon: l'une de 3 mètres et l'autre de 10 mètres. Cette exécution incomplète ne satisfait pas une partie des souscripteurs qui ont signé avec la pensée que le travail serait achevé d'une manière complète et non pas exécuté partiellement. En conséquence le Conseil est d'avis que le travail doit être exécuté en entier, ce qui aurait pour effet d'augmenter la dépense d'environ 150 francs et de porter la dépense totale à 350^{fr.}, ou même à mille francs environ, en y comprenant la réfection de la voie située le long du maison du marichal prant et du débarras, son voisin.

D'autre part le Conseil examine la souscription ouverte parmi les habitants de la Commune d'Availles pour subvenir en partie aux frais du travail dont il s'agit. Il constate que cette souscription s'élève:

1 ^{re} en argent à	350 ^{fr.}
2 ^e en nature à	55, 10
Total	405, 10

Il arrête le montant de ladite souscription à la somme de quatre cent sept francs dix centimes.

En outre, conformément au vote de principe émis dans sa séance du 17 mars 1895, il vote la somme de deux cent cinquante francs pour le même objet. Ce crédit de 250^{fr.} sera inscrit au budget additionnel de 1895 ou bien au budget primitif de 1896, dans le cas où le budget additionnel de 1895 ne présenterait pas de ressources disponibles. Et le Conseil municipal prie le Conseil Général de vouloir bien venir en aide à la Commune en ajoutant la somme nécessaire pour parfaire la dépense totale de mille francs prévue ci-dessus.

Sur l'hypothèse où le Conseil Général voudrait bien faire à cette demande un accueil favorable, la répartition nécessaire à l'acquittement du travail complet de désinfecteurs comme il suit :

1 ^o Souscription des habitants de la commune d'Availles	407 ^{fr} . 10
2 ^o Vote du Conseil municipal d'Availles dans sa séance d'aujourd'hui	150. „
3 ^o Subvention du Conseil Général	343. 90
Total	1000. „

Fait et délibéré en la mairie d'Availles, le heure, jour, mois et an d'auto part. Et ont, les membres présents, signé après lecture, excepté M^r Girardeau qui a déclaré ne pas le savoir.

Lépine A. Prunier
L. Morin, J. B. Lépine, J. B. Girardeau, C. Babault

43 Commission administrative du Bureau d'Assistance. — 2^e Session ordinaire de 1895.

Le dimanche vingt-trois juin, à une heure de l'après-midi, la Commission administrative du Bureau d'Assistance s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 52 de la loi du 10 juillet 1893, pour procéder à la révision de la liste des Indigents, dressée le 3^e 1894, arrêtée le 25 9^e de la même année et visée par M. le Préfet le 31 2^e suivant.

Étaient présents : M. B. Breuille-Adrien, maire, président ; Raymond Jules, Mayor Pierre, Bardin Pierre-Paul et Barraud Alexandre, délégués de la Préfecture, et Lépine Louis et Cebienne Paul, délégués du Conseil municipal.

La Commission administrative a émis 3 avis d'ajoute à la liste sus-mentionnée, sous le n^o 50, Séreau Jeannette, v^e Séreau, journalière âgée de 71 ans, domiciliée à la Brochardein, commune d'Availles, que la maladie et la infirmité empêchent de travailler.

D'autre part, par suite du décès de Lépine Martin-Louis, il y a lieu d'opérer la radiation du n^o 47, et la liste a trouva réduite à 49 indigents.

Fait en la mairie d'Availles, le heure, jour, mois et an que dessus.

Après lecture, les membres du Bureau d'Assistance présents ont tous signé :

Alexandre Barraud, J. Bardin, Raymond Jules, Lépine, Morin

41 Conseil municipal. — 2^e Session ordinaire de 1895.

Le dimanche vingt-trois juin, à deux heures de l'après-midi, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la tenue de la deuxième session ordinaire de 1895, sous la présidence de M. le Maire, — les membres du Conseil ayant été convoqués par lettre du dix-huit de ce mois, — et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents : M. B. Girardeau François, Lépine Louis, Antigny Sincère, Lantzy Florent, Cebienne Paul, Morin Louis François, Babault, adjoint, et Breuille Adrien, maire.

Absents : M. B. Bardin Pierre, Lépine Adolphe et Raymond Léon. La séance a été ouverte et M. Antigny a été nommé secrétaire.

Ordre du jour :

- 1^o Compte rendu des Recettes et Dépenses de l'exercice 1894 ;
- 2^o Budget additionnel de 1894 ;
- 3^o Budget primitif de 1895 ;
- 4^o Vote des impositions extraordinaires autres que celles relatives aux chemins ;
- 5^o Chemins ;
- 6^o Révision de la liste des Indigents ;
- 7^o Compte et Budget de la Fabrique d'Availles ;
- 8^o Compte et Budget de la Fabrique de Pinçay.

1^o Compte rendu des Recettes et Dépenses de l'exercice 1894.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal le Compte de gestion présenté par M. Sébaud, Receveur municipal d'Availles, pour l'exercice 1894.

Après examen de cette pièce, le Conseil municipal,

Vu le compte, rendu par le sieur Sébaud, Receveur municipal, de ses recettes et dépenses, depuis le 1^{er} janvier 1894 jusqu'au 31 décembre suivant, lequel comprend : 1^o le rappel du compte final de l'exercice 1893, 2^o les recettes et les dépenses faites pendant le 1^{er} premier mois de l'exercice 1894, 3^o les recettes et les dépenses concernant le service hors budget ;

Vu le détail de opérations finales de l'exercice 1894, établi en regard du compte susmentionné, et présentant la recette et la dépense pour ledit exercice, pendant les trois premiers mois de la gestion 1895;

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui, tant du compte de la gestion 1894 que de opérations complémentaires effectuées en 1895;

Vu le budget primitif et additionnel de recette et de dépenses présentés de l'exercice 1894, arrêté par M. le Préfet, et la autorisation spéciale de recette et de dépenses délivrées pendant ledit exercice;

Considérant que le compte est exact dans toute sa partie.

Delibère.

Art. 1^{er}. Statuant sur la situation du Comptable au 31 décembre 1894, sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de Préfecture, conformément à l'art. 66 de la loi du 18 juillet 1837, le Conseil admet la recette de la gestion 1894 pour la somme de

	3446 ⁺ , 84
Les dépenses, pour celle de.	3042, 10
Il en résulte de la recette à	404, 74

et attendu que, par l'arrêté du Comptable précédent, le Comptable a été reconnu débiteur de 1628, 45

Declar le Comptable débiteur, sur son Compte de la gestion 1894, de la somme de 2033⁺, 19

Art. 2. Statuant sur la situation de l'exercice 1894, sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de Préfecture, le Conseil admet les opérations effectuées, tant pendant la gestion 1894 que pendant les trois premiers mois de la gestion 1895, savoir:

En recette, pour	5448 ⁺ , 79
En dépenses, pour	5737, 56
Il en résulte un excédent de dépense de	288, 77
Le résultat définitif de l'exercice 1894 ayant présenté un excédent de recette de	1253, 71
Le résultat définitif de l'exercice 1894, égal au résultat du compte d'administration du même exercice, est un excédent de recette de	964, 94.

Pour l'examen du Compte administratif de M. le Maire, le Conseil municipal élit pour Président M. Léopold Louis, Conseiller municipal.

Le Compte administratif présenté par M. le Maire est d'accord avec le Compte de gestion de M. le Receveur municipal. Ces deux documents ne donnent lieu à aucune observation.

1^{er} Budget additionnel de 1894.

Le Conseil examine le Budget additionnel de 1894. Les recettes et les dépenses de ce budget sont établies comme il suit:

1^{er} Recettes.

1 ^{er} Excédent de l'exercice 1894	964 ⁺ , 94.
2 ^o Prestation de l'année 1894	60, 00
Total	1024, 94.

2^o Dépenses.

1 ^{er} Entretien et construction des chemins vicinaux au moyen du reliquat de l'exercice précédent	798, 97
2 ^o Reliquat indisponible (Caisse de chemins vicinaux)	136, 46
3 ^o (Caisse des Ecoles)	53, 35
4 ^o Paiement d'un mémoire de 31 ⁺ , 86 au sieur Boirin Belphin, maçon, pour travaux faits en 1894 à la mairie et à la maison d'école. (Cette somme est le montant d'un mémoire qui a été soumis au Conseil municipal et approuvé par lui dans sa séance du 17 mars 1895.)	31, 86
5 ^o Dépenses imprévues	4, 30
Total	1024, 94.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget additionnel ainsi présenté.

3^o Budget primitif de 1896.

Le Conseil examine le Budget primitif de 1896. Ce document donne lieu aux observations suivantes:

La somme de 36⁺, 85, portée au débiteur de dépenses. Comprend:

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

1^o du 1^{er} 60 constituant la part de la Commune dans le Contingent Complémentaire de l'entretien du chemin vicinal ordinaire pour l'année 1896. (Lettre de M. le Préfet du 31 X^{bre} 1894.)

2^o une somme de 31^{fr}, 25 formant la provision pour 1896 de la dépense afférente à ce service.
la somme de 207^{fr}, 50, inscrite au budget pour assurer le service de l'assistance médicale gratuite, se décompose ainsi :

- 1^o Part de la Commune 62^{fr}, 25
- 2^o Subv^{nt} départementale 145^{fr}, 25

La dépense totale pour l'entretien de chemins vicinaux s'élève à 2760^{fr}, 35 se décomposant ainsi :

1 ^o Chemin vic ^{nt} de grande Communication	1615 ^{fr} , 17
2 ^o Chemin vicinal ordinaire	1145 ^{fr} , 18
Total	2760^{fr}, 35

Le Conseil prévoit une dépense de 250^{fr} pour construction d'un égout sur la Place publique d'Availles. Cette question a fait l'objet d'une première délibération du Conseil en date du 17 mars 1895 et d'une deuxième délibération en date du 21 avril suivant. M. le Maire Communiqua au Conseil, à titre de renseignement, le procès qu'il vient de recevoir de M. l'Agent voyer cantonal de l'arrondissement de Nièvre. Il en résulte que la observation présentée par le Conseil dans sa délibération du 21 avril 1895 ont été l'objet d'un accueil favorable de la part de l'Administration supérieure, que le plan et le devis donnent satisfaction entière au désir de habitants de la Commune.

Ainsi que cela était prévu par ladite délibération du 21 avril, le budget additionnel de 1895 ne permet pas de faire face au crédit de 250^{fr}, voté en principe pour la construction dont il s'agit. En conséquence, cette somme est portée au budget primitif de 1896. C'est donc seulement dans le premier mois de 1896 que les travaux pourront être payés.

Une somme de 5^{fr}, votée par le Conseil dans sa délibération du 28 9^{bre} 1894, a été inscrite pour contribution aux frais d'organisation à l'établissement d'un service destiné à fournir le sérum antidiptérique.

Le autre article du Budget ne motivent aucune observation.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

Le Conseil approuve à l'unanimité le Budget primitif de 1896.

4^o Vote des impositions extraordinaires autres que celles relatives aux chemins.

Le Conseil vote ensuite la imposition extraordinaire suivantes savoir :

1 ^o Le salaire du garde champêtre	190 ^{fr} , ..
2 ^o la 13 ^e annuité due à la Caisse des Ecoles	104 ^{fr} , ..
3 ^o Part de la Commune dans l'assistance médicale gratuite	62 ^{fr} , 25
4 ^o Construction d'un égout	250 ^{fr} , ..
(Ces deux dernières sommes font partie du crédit de 1341 ^{fr} , 70 porté au budget primitif de 1896 pour dépenses obligatoires et facultatives)	
5 ^o Au titre de dépenses obligatoires et facultatives, nécessaires pour équilibrer le budget	283 ^{fr} , 85
5^o Chemins	

Le Conseil, se conformant à l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet, en date du 25 avril 1895, a voté :

1 ^o Les 3 journées de prestation en nature, évaluées à	2136 ^{fr} , ..
2 ^o Les 5 centimes spéciaux ordinaires, évalués à	286 ^{fr} , 75
3 ^o 3 centimes add ^{tion} pour entretien de chemin vicinal ordinaire (art. 141 de la loi du 5 août 1884)	172 ^{fr} , ..
4 ^o 13 autres centimes add ^{tion} pour complément d'entretien de chemin vicinal ordinaire	745 ^{fr} , 60
(Ces sommes font partie du crédit de 1341 ^{fr} , 70 porté au budget primitif de 1896 pour dépenses obligatoires et facultatives)	
5 ^o Pour annuité due à la Caisse de chemin vicinal	392 ^{fr} , ..

La dépense totale pour l'entretien de chemins vicinaux s'élève à 2732^{fr}, 35 se décomposant ainsi :

1 ^o Pour remboursement d'emprunt	292 ^{fr} , ..
2 ^o Chemin de Grande Communication et 13 ^o et 18 ^o	1615 ^{fr} , 17
3 ^o Chemin vicinal ordinaire	1725 ^{fr} , 18

Total égal 2732^{fr}, 35

6^e Révision de la liste des Indigents.

Le Bureau le tracé soumis à l'examen du Conseil la liste de l'indigent, dressée le 3^e 9^{bre} 1894 par la Commission administrative du Bureau d'Assistance, arrêtée le 15 9^{bre} de la même année par le Conseil municipal, visée le 31 10^{bre} suivant par M. le Préfet, révisée une première fois par le Bureau d'Assistance et le Conseil municipal dans leur séance du 17 mars 1895, et une deuxième fois par le Bureau d'Assistance dans sa séance tenue aujourd'hui de 8 heures à 9 heures.

Le Bureau d'Assistance a admis à la liste, sous le n^o 50, Sureau Jeanette, veuve Lebeau, journalière, âgée de 71 ans, domiciliée depuis 5 ans à la Brocharterie, commune d'Availles, que la maladie et la infirmité empêchent de travailler.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette admission.

À autre part, par suite du décès de Sépère Martin-Louis, il y a lieu d'opérer la radiation du n^o 47, et la liste se trouve réduite à 49 indigents.

7^e Comptes et Budgets de la Fabrique d'Availles

Le Compté de la Fabrique pour l'année 1894 se résume comme il suit :

Reliquat de l'exercice 1893	412, 10
Recettes ordinaires et extraordinaires	257, 70
Total	669, 80
A déduire : Dépenses ordinaires et extraordinaires	217, 75
Reliquat de l'exercice 1894	451, 85

Le Budget de la Fabrique pour l'année 1896 se résume comme il suit :

Recettes	375, 50
Dépenses	372, 50
Différence	3, 00

8^e Comptes et Budgets de la Fabrique de Vincay.

Le Compté de la Fabrique pour l'année 1894 se résume comme il suit :

Recettes	244, 00
Dépenses	243, 40
Excédent de recettes	0, 60

Le Budget de la Fabrique pour l'année 1896 se résume comme il suit :

Recettes	233, 00
Dépenses	233, 00
Différence	0, 00

Les Comptes et Budgets qui précèdent sont approuvés par le Conseil à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la session a été close.

Fait en la mairie d'Availles, le lieu, jour, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé, excepté M. Géraudeau qui a déclaré ne pas le savoir :

Cinq lignes restées nulles.

Le Maire
M. Leprieux
M. Lebrion
M. Rabault
M. Antigny

42 Conseil municipal - Séance extraordinaire du 23 juin 1895

Le 23^e juin, à huit heures du soir, le Conseil municipal de la Commune d'Availles, réuni en séance extraordinaire, a été convoqué par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Cécile Briou, Maire.

Présents avec lui : M. Rabault, adjoint, M. Géraudeau, Sépère Louis, Antigny, Santy, Lebrion et Borin, formant la majorité en nombre en séance.

Conformément à l'art 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Antigny, ayant obtenu la majorité en suffrage, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président donne connaissance au Conseil de l'instruction qu'il a reçue au sujet de l'application de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite. Il en résulte que la charge entière de la dépense incombe aux communes capables d'y pourvoir au moyen de recettes spéciales par la loi et qu'une subvention départementale ne leur sera allouée que lorsqu'elles auront recouru à des centimes additionnels spéciaux ou à du taux d'octroi.

Le contingent prévisionnel à payer par la Commune, pour l'année 1896, est fixé comme l'année précédente à 207, 50.

" J'ai l'honneur de vous informer que la Commission départementale a accordé à votre commune un secours de 300^{fr.} pour l'aider à payer la dépense de construction de Caniveau dans la traverse du bourg.

" Ce secours sera prochainement mandaté au nom du Receveur municipal. La liste de souscription, revêtu de la formule exécutoire, lui est adressé ce jour.

" La pièce du projet sont adressés également ce jour à M^r l'Agent voyer en chef.

" Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

" Le Sous-Préfet,

Signé : A. Labbe.

Le Conseil remercie M. le Maire, les membres de la Commission départementale, M. le Préfet, M. le Sous-Préfet et M. le Conseil Général du canton de l'accueil favorable qui a été fait à sa demande de subvention.

II. - Nomination de 2 membres du Conseil municipal chargés de dresser la liste électorale Consulaire pour 1895.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil qu'il y a lieu de procéder à la nomination de deux Conseillers municipaux qui seront chargés de dresser la liste électorale Consulaire pour 1895.

et de suite le Conseil a désigné M. M. Rabault-Éléonore et Lepine Louis.

III. - Difficultés relatives au chemin des Laves partant de Rimzey.

Un certain nombre d'habitants de Rimzey et de lieux voisins s'étant plaints que la circulation est difficile et même, dans certains passages, dangereuse, le Conseil décide qu'il nommera une Commission de trois membres pour se rendre sur les lieux et prendre telle décision et telle mesure qui conviendront.

Les trois membres désignés par le Conseil sont : M. M. Cebrionne, Antigny et Lantz.

IV. - Révision de la liste des Indigents.

Monsieur le Maire soumis à l'examen du Conseil la liste des Indigents, dressée le 3^e 9^h 1894 par la Commission administrative du Bureau d'Assistance

arrêté le 25^e 9^h de la même année par le Conseil municipal, visé le 31 décembre suivant par M. le Préfet, et visé par le Bureau d'Assistance et le Conseil municipal dans leur séance du 17 mars et 23 juin 1895.

Le Bureau d'Assistance a été d'avis de maintenir tel quelle la liste arrêtée le 23 juin dernier.

Le Conseil approuve ce maintien à l'unanimité.

Rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire a déclaré la séance close.

Fait en la mairie d'Availles, le huit, jour, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé, excepté M. Giraudau qui a déclaré ne pas le savoir :

Le Maire A. Cebrionne

C. Rabault

Lepine Louis

L. Morin

45 Conseil municipal - Séance extraordinaire du Conseil municipal le 6 octobre 1895

En mil huit cent quatre-vingt-quinze, le six du mois d'octobre, à deux heures de l'après-midi, le Conseil municipal de la commune d'Availles, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de sa séance, sous la présidence de M. Cebrionne, Maire.

Étaient présents avec lui : M. M. Rabault-Éléonore, adjoint, Giraudau François, Lepine Louis, Antigny Julien, Lepine Adolphe, Cebrionne Paul et Raymond Arny.

Absent : M. M. Bardin Pierre, Lantz Forest et Berin Louis François.

Conformément à l'art. 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Antigny, ayant obtenu la majorité du suffrage, a été désigné pour remplir ce fonction qu'il a acceptés.

Ordre du jour :

- I. - Nomination d'un Adjoint du Conseil municipal chargé de dresser la liste électorale consulaire ;
- II. - Difficultés relatives à l'ancienne route de Chauvigny (de la Barrière à la Croix du pommier) ;
- III. - Travaux à exécuter pour l'établissement d'un canal à travers la place publique d'Availles.

1^o Nomination d'un Délégué du Conseil municipal chargé de dresser la liste électorale consulaire.

Monsieur le Maire expose que le Conseil, par délibération du 15 août 1895, a nommé Delégué pour la liste électorale consulaire M. Rabault Clément et Lépine Louis. Monsieur le Sous-Préfet a fait observer que M. Rabault, étant déjourné et appelé à remplacer le maire en cas d'empêchement, ne pourrait être nommé Délégué. Pour tenir compte de cette observation, M. le Maire propose : 1^o d'annuler la délégation donnée à M. Rabault par délibération du 15 août 1895, 2^o de nommer un nouveau Délégué.

Le Conseil, approuvant à l'unanimité la déclaration qui précède, décide : 1^o que la délégation donnée le 15 août dernier à M. Rabault est annulée ; 2^o qu'un nouveau Délégué sera nommé immédiatement. Et le Conseil a désigné immédiatement M. Raymond Lémy, Conseiller municipal, comme Délégué chargé de dresser la liste électorale consulaire.

2^o Difficultés relatives à l'ancienne route de Chauvigny
(de la Berlièze à la Croix de pierre.)

Plusieurs personnes faisant usage de l'ancienne route de Chauvigny, (de la Berlièze à la Croix de pierre) se plaignent que certains propriétaires riverains, la sieur Gabellat et Cognie dit Denis, encombrant la voie dont il s'agit par des dépôts de terre et y rendent la circulation difficile. Pour remédier à cet état de choses, le Conseil décide qu'il nommera une Commission de trois membres pour se rendre sur le lieu et prendre telle décision et telle mesure qui conviendront.

Les trois membres désignés par le Conseil sont : M. G. Cebrienne, Antigny et Lesty.

3^o Travaux à exécuter pour l'écoulement des eaux à travers la place publique d'Availles.

Monsieur le Maire expose que les divers maîtres-maçons de la commune d'Availles ont été appelés à prendre connaissance de l'Avant-métrie, du Détail estimatif et du Cahier de Charges spécial, dressés par M. l'Agent-voyer cantonal de Nouaillé-et-Vieville, et relatifs à l'écoulement des eaux

d'avoir la place publique d'Availles. La condition de prix étant très ajustée, il ne s'en est trouvé qu'un seul parmi eux, le sieur Delphin Morin, qui ait consenti à se charger de ce travail. En conséquence, M. le Maire est d'avis de passer un marché de gré à gré avec le sieur Delphin Morin. Le Conseil, après avoir pris connaissance de pièces du dossier, approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire. Le marché de gré à gré dont il s'agit sera dressé le plus tôt possible pour être soumis ensuite à l'approbation de Monsieur le Préfet de la Meuse.

Fait à Availles, le deux, jour, mois et an d'octobre.

Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé, excepté M. Gerardeau qui a déclaré ne pas le savoir.

C. Rabault, A. Jurey

46

Commission administrative du Bureau d'Assistance. — 4^e Session de 1895.

Le dimanche vingt quatre novembre, à une heure de l'après-midi, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la commune d'Availles s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 12 de la loi du 10 juillet 1891, pour procéder à la révision de la liste des indigents qui a été dressée le 3^o 1894.

Étaient présents : M. Rabault Clément, Chéri, adjoint, président ; Raymond Jules, Roger Pierre, Hardin Pierre-Paul et Barraud Absconer, délégués de la Préfecture ; Lépine Louis et Cebrienne Paul, délégués du Conseil municipal.

La Commission administrative a retranché : 1^o Subigean Rodolphe, veuf Curvart, qui vient de se remarier et qui a quitté la commune ; 2^o Guérin Alexandrine, qui vient de se marier également, et qui a maintenant un soutien dans son mari. Elle a ajouté à la liste, sous les n^{os} 51, 52 et 53 : 1^o Amiraault Henri, âgé de 4 mois, enfant du épouse Amiraault-Ribreau, portés sur la liste ; 2^o Bartinière Augustine, journalière âgée de 14 ans, demeurant aux Hautes, en cette commune ; et 3^o Bartinière Alice Augustine, âgée de 2 mois, fille de la précédente.

Fait en la mairie d'Availles, le heure, jour, mois et an d'acte fait.
Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance ont signé.

J. Robin, C. Rabault, Alexandre Bouraud
Abraham Raymond Jules Lepine

Conseil municipal. - 4^e Session ordinaire de 1895.

L'an mil huit cent quatre-vingt-quinze, le dimanche
vingt quatre Novembre, à deux heures de l'après-midi, le Conseil
municipal de la commune d'Availles, légalement convoqué par M. le
Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Rabault Célestin. Chéri, adjoint, remplaçant M. le Maire absent, -
la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Présents: M. M. Rabault Célestin. Chéri, adjoint, Géraudeau
François, Bardin Pierre, Lepine Louis, Antigny Sincère, Lepine Adolphe,
Lantzy Florent, Debruonne Paul et Bourin Louis. François.

Absent: M. M. Crucille Adrien, maire, et Raymond Nemy, qui
se sont fait excuser.

La séance a été ouverte et M. Antigny a été nommé secrétaire.

Ordre du jour:

- I. - Nomination des délégués chargés de réviser la liste électorale;
- II. - Liste de 20 contribuables fonciers, parmi lesquels seront choisis les répartiteurs pour 1896;
- III. - Budget des chemins vicinaux pour l'exercice 1896;
- IV. - Révision de la liste des Indigents devant recevoir l'assistance médicale.

I. - Nomination des délégués chargés de réviser la liste électorale.

Monsieur le Président informe le Conseil qu'il y a lieu de nommer
les délégués qui seront chargés de dresser, dans les dix premiers jours de
janvier 1896, le tableau de rectification à faire à la liste électorale
arrêté le 21 mars dernier, et de juger les réclamations qui pourront
se produire du 1^{er} janvier au 4 février inclusivement.

Et aussitôt le Conseil a désigné:

1^{er} pour dresser le tableau rectificatif, conjointement avec le maire et

le délégué de la Préfecture, M. Egrine Louis,
2^e pour statuer sur les réclamations, de concert avec le membre de la première
Commission, M. M. Antigny Sincère et Bardin Pierre.

II. - Liste de 20 contribuables fonciers, parmi lesquels seront choisis les
répartiteurs pour 1896.

Le Conseil, sur la proposition de M. le Président, a dressé la liste de
contribuables fonciers parmi lesquels l'Administration supérieure désignera
le répartiteur titulaire et le répartiteur suppléant pour 1896.

Ce sont: 1^{er} M. M. Crucille Adrien, Lantzy Florent, Huteau Alexis,
Bardin Pierre, Lepine Louis, Lepine François, Raymond Nemy, Antigny
Sincère, Debruonne Paul, Serreau Antoine, Géraudeau François et Joseph Louis,

Ceux propriétaires fonciers habitant la commune;

Et 2^e M. M. Crucille Louis et Lambert Augustin, domiciliés en la
commune de Enon, Crucille Raoul et Raymond Eugène, domiciliés en la
commune de Vouneuil-ef-Hienne; Grandin Pierre et Eugène Sylvain,
domiciliés en la commune de Bonthoniois; Schit François et Laurin André,
domiciliés en la commune de Châtellerauld;

Ceux propriétaires fonciers habitant hors de la commune, mais dans
un rayon de deux Myriamètres.

III. - Budget des chemins vicinaux pour l'exercice 1896.

Monsieur le Président soumet à l'examen du Conseil le budget des
ressources, du travaux et du dépenses du chemin vicinaux ordinaires. Ce
budget s'éleve en Recette et en Dépense à la somme de 3820^f, 84. En ce qui
concerne la Recette, ladite somme de 3820^f, 84 contient 1378^f, 11 de
Recettes extraordinaires, dont 481, 21 pour remboursement d'emprunt
et 916^f, 80 pour entretien. En ce qui concerne les dépenses, le total se
décompose de la manière suivante:

1 ^{er} Contingent du chemin de Grande Communication	1615 ^f , 15
2 ^e Entretien du chemin vicinaux	2205 ^f , 69

Total 3820^f, 84.

La somme de 2205^f, 69 se détaille comme il suit:

1 ^o Salaire du Cantonnier Communale	700 ^f
2 ^o Allocation facultative au Cantonnier chef	50
3 ^o Travaux d'entretien de voirie en nature ou en argent	954, 38
4 ^o Remboursement d'imprunt	481, 31

Total... 2205, 69.

Après examen, le Conseil approuve ce budget.

IV. - Révision de la liste des Indigents devant recevoir l'Assistance médicale.

Nouveau le Président soumis à l'examen du Conseil la liste des Indigents révisé par la Commission administrative du Bureau d'Assistance dans sa séance tenue aujourd'hui de une heure à deux heures.

Le Conseil approuve à l'unanimité le retranchement et la addition fait à cette liste par le 16. le membre du Bureau d'Assistance.

C'est et délibéré en la mairie d'Availles, le jour, jour, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé, excepté M. Gerould François qui a déclaré ne pas le savoir.

L. M. M. *Lepine Gant*
C. Subant *Antigny* *Le...*

18 Commission administrative du Bureau d'Assistance. - 1^{re} Session de 1896.

L'an mil huit cent quatre-vingt-seize, le dimanche douze janvier, à une heure de l'après-midi, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la commune d'Availles, s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 12 de la loi du 15 juillet 1893 sur l'Assistance médicale gratuite, pour dresser la liste des personnes qui seront admises à l'Assistance médicale en 1896.

Présents: M. H. Breuille Adrien, maire, président; Lepine Louis et Robinson Paul, délégués du Conseil municipal. Royer Pierre, Raymond Jules, Bardin Pierre-Saul et Marsaud Alexandre, délégués de la Préfecture; et Couchois, docteur-médecin à Châtellerauld.

La Commission administrative du Bureau d'Assistance est établie pour 1896 la liste suivante qui sera soumise au Conseil municipal dans sa prochaine séance: 1^o Amiraault Pierre, 2^o Lebeau Marie, sa femme, 3^o Amiraault Désiré; 4^o Amiraault Désiré, 5^o Amiraault Louis, 6^o Amiraault Eugène, leur enfant; 7^o Arnault François, 8^o Audinet, 9^o Barrou Jeanne, 10^o Pelt, 11^o Barrou Marie, 12^o Laroche, 13^o Bussier François, 14^o Cogné Barthélemy, 15^o Lambert Louise, sa femme, 16^o Barbier Henri, 17^o Barbier Jules, leur petite fille; 18^o Desenne Jean, 19^o Blanchard Angélique, sa femme, 20^o Gantron Hélène; 21^o Lepin Marie, sa femme, 22^o Gantron Julia, 23^o Gantron Eugène, 24^o Gantron Helène, leur enfant, 25^o Guézin Alexandre, 26^o Couvat Marie, sa femme; 27^o Guézin Louis, 28^o Guézin Marie, 29^o Guézin Berthe, 30^o Guézin Jules; 31^o Guézin Adrien, 32^o Guézin Georges, leur enfant, 33^o Guillot François; 34^o Lepin Pierre, 35^o Brauchère Jeanne, sa femme, 36^o Levet Jeanne, 37^o Brissomnet, 38^o Barchaux Marie, 39^o Amiraault, 40^o Audiquier Marie, sa petite fille, 41^o Barchemin François, 42^o Barchemin Augustine, sa fille; 43^o Barchemin Alex Augustine, sa petite fille, 44^o Boeriot Marie, 45^o Sautier; 46^o Moreau Sylvain, 47^o Beauvais Jeanne, sa femme, 48^o Moreau Edith, 49^o Grandin, 50^o Lebeau Augustine, femme Jougreau, 51^o Jougreau Lucretia, sa fille, 52^o Sireau Jeanette, 53^o Lebeau, 54^o Lebault Jean, 55^o Jougreau Joséphine.

Fait en la mairie d'Availles, le jour, jour, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance ont tous signé.

Raymond Jules *Le...* *Lepine*

49 Conseil municipal. - 1^{re} session ordinaire de 1896.

L'an mil huit cent quatre-vingt-seize, le dimanche seize février, à deux heures de l'après-midi, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. le Maire, pour la tenue de la première session ordinaire de 1896. - Les membres du

Conseil ayant été convoqué par lettre du six de ce mois, — Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: H. H. Géraudeau, Sépine Louis, Antigny, Sépine Adolphe, Lantzy, Boirin, Raymond Henry, Rabault, adjoints, et Bruille, maire.

Absents: H. H. Bardin Pierre et Oebrienne Paul.

La séance a été ouverte et H. Antigny a été nommé secrétaire.

Ordre du jour:

- I. — Intérêt des chemins vicinaux;
- II. — Liste des Indigents;
- III. — Difficultés relatives aux chemins.

I. — Intérêt des chemins vicinaux.

Le marché passé pour trois ans avec M. Pichot pour l'entretien du chemin de la Commune étant expiré le 31 décembre 1896, le Maire invite le Conseil municipal à émettre un avis au sujet du régime sous lequel devra se faire l'état entrepris à partir du 1^{er} janvier 1896.

Après en avoir délibéré, le Conseil est d'avis que l'entretien du chemin de la Commune soit remis en adjudication pour une nouvelle période de trois ans, comprenant les années 1896, 1897 et 1898. Il estime que le prix de l'adjudication qui a pris fin le 31 décembre dernier sont susceptibles d'une certaine réduction, et il prie l'Administration de vouloir bien tenir compte de cette manière de voir dans la rédaction du cahier de charges de l'adjudication qu'il propose.

II. — Liste des Indigents.

Honorable le Maire soumis à l'examen du Conseil municipal la liste nominative de personnes qui, en cas de maladie, doivent être admises à l'assistance médicale gratuite pendant l'année 1896.

Cette liste, dressée en triple expédition par la Commission du Bureau d'assistance lors de sa réunion du 1^{er} janvier dernier, comprend quarante sept inscriptions qui, toutes paraissant justifiées, ont été maintenues par le Conseil municipal après délibération en Comité rest.

III. — Difficultés relatives aux chemins.

Des difficultés s'étant élevées sur deux chemins au sujet des obstacles apportés à la circulation, le Conseil municipal nomme une Commission pour examiner la question et en rendre compte à la prochaine session. La Commission est composée de trois membres, savoir: H. H. Géraudeau, Lantzy et Sépine Adolphe.

Puis rien n'étant à l'ordre du jour, la session a été close. Fait et délibéré en la maison d'Availles, le huit jour, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé, excepté H. Géraudeau qui a déclaré ne pas le savoir.

H. Antigny Sépine C. Rabault A. Henry
Lantzy Boirin

Procès-verbal de l'installation du Conseil municipal et de l'élection du Maire et de l'Adjoint (17 mai 1896)

Le six mil huit cent quatre-vingt-seize, le dix-sept du mois de mai, à deux heures de l'après-midi, les membres du Conseil municipal de la commune d'Availles, proclamés par le bureau électoral à la suite de l'opération du scrutin du 3 mai courant, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le dix du courant, conformément aux art. 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884. — Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents H. H. les Conseillers municipaux: Géraudeau François, Morin Louis-François, Lantzy Étienne, Bruille Arrien, Creuzi Arrien, Grandin Henry, Antigny senior, Sarreau Joseph, Rabault Célestin, Sépine Louis, Oebrienne Paul et Sarreau Paul Ernest.

La séance a été ouverte sous la présidence de H. Bruille Arrien, maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal de l'élection et a déclaré installé avec lui H. H. Géraudeau, Morin, Lantzy, Creuzi, Grandin, Antigny, Sarreau, Rabault, Sépine, Oebrienne et Sarreau dans leur fonction de Conseillers municipaux.

Thomas Leprie Louis, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Herreau Paul-Ernest.

Question du maire. — 1^{er} tour de scrutin.

Le Président, après avoir donné lecture de l'art. 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue du suffrage, à l'élection du maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne, douze, ci 12

A déduire : " "

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : douze, ci 12

Majorité absolue : sept, ci 7

M. Breuille Adrien a obtenu douze voix, ci 12

M. Breuille Adrien ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire.

Question de l'adjoint. — 1^{er} tour de scrutin.

Il a été procédé ensuite dans la même forme, et sous la présidence de M. Breuille Adrien, élu maire, à l'élection de l'adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne, douze, ci 12

A déduire : " "

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : douze, ci 12

Majorité absolue : sept, ci 7

M. Rabault Célestin ayant obtenu onze voix, ci 11

M. Aubigny Jérôme a obtenu une voix, ci 1

M. Rabault Célestin ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint.

Avant de lever la séance, M. Breuille Adrien a déclaré accepter sa nomination et est installé comme maire, et a déclaré M. Rabault Célestin, qui également accepte, installé en qualité d'adjoint.

Et, après lecture du présent procès-verbal, les membres du Conseil ont signé, excepté M. Graudeau qui a déclaré ne pas le savoir :

S. Aubigny *J. Rabault* *A. Breuille*
Adrien Breuille *L. Breuille* *Paul Herreau* *J. Breuille*
Herreau *Leprie Louis* *Herreau*

À la suite de l'installation et nomination ci-dessus, M. Breuille Adrien, continuant à présider comme maire, a déclaré ouverte la session ordinaire de mai.

~~Commission du Service gratuit d'Assistance médicale et pharmaceutique
Remise le maire fait connaître que le pouvoir de la Commission
est éteint étant expiré, il y avait lieu pour le Conseil municipal de
désigner trois délégués parmi ses membres, conformément aux dispositions
de l'art. 7 du Règlement du 15 8^{bre} 1883.
Et de suite le Conseil a désigné comme délégués M. H.~~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée. Le Conseil sera convoqué ultérieurement pour la continuation de l'exercice de la session de mai.

Et, après lecture, les membres du Conseil municipal ont signé, excepté M. Graudeau qui a déclaré ne pas le savoir :

54 Conseil municipal — 2^{ème} session ordinaire de 1896
nommé par le deux membres
de la Commission administrative du Bureau d'Assistance médicale gratuite
Le Conseil a procédé à la nomination de deux de ses membres
pour faire partie du Bureau d'Assistance.

Les deux délégués nommés sont : M. H. Leprie Louis et Oubrioum Paul.
D'autres parts les délégués de M. le Préfet sont, dans l'ordre de leur sort, M. H. Harsaud Alexandre, Bardin Pierre Paul, Royer Pierre et Raymond Jules.

Le Bureau d'Assistance pendant l'année 1896 sera donc composé de six personnes ci-dessus désignées et présidées par le maire ou l'adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.
Le Conseil sera convoqué ultérieurement pour la continuation de
travaux de la session de mai.

Et, après lecture, les membres du Conseil municipal ont signé,
excepté M^r Giraudeau qui a déclaré ne pas le savoir.

A. Grenier
Giraudeau

52 Commission administrative du Bureau d'Assistance. 2^e Session de 1896.

L'an mil huit cent quatre-vingt-seize, le dimanche quatorze juin, à
une heure de l'après-midi, la Commission administrative du Bureau
d'Assistance s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 12 de la loi
du 22 juillet 1893, pour procéder à la révision de la liste des Indigents, dressée
le 14 janvier 1896, assistée le 16 février suivant et revu par M. le Préfet le 4 avril
dernier.

Étaient présents: M. M. Crucille Arin, maire, président; Raymond Gelin,
Noye Pierre, Bardin Pierre-Paul et Barsaud Alexandre, délégués de la Préfecture,
et M. M. Lérin Louis et Oubrienne Paul, délégués du Conseil municipal.

La Commission administrative a émis l'avis d'ajouter à la liste sus-
mentionnée, sous les n^{os} 48, 49, 50 et 51, la famille suivante, qui se trouve
dans la plus grande misère par suite de la maladie de son chef, savoir:

- 1^o Petit Joseph, journalier, 30 ans, domicilié au Pressoir;
- 2^o Libereau Marie, 20 ans, sa femme;
- 3^o Petit Berthe, 3 ans
- 4^o Petit Camille, 1 an

Tout en la mairie d'Availles, le heure, jour, mois et an susdits.

Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance ont tous signé.

Noye P. Bardin Alexandre Barsaud A. Crucille
Libereau Marie
Lépine Raymond Gelin

53 Conseil municipal. ^{7^o Séance de la} 9^e Session ordinaire de 1896.

L'an mil huit cent quatre-vingt-seize, le dimanche quatorze juin,
à deux heures de l'après-midi, le Conseil municipal de la commune d'Availles
s'est réuni au lieu ordinaire de sa séance, sous la présidence de M. le Maire,
pour la tenue de la deuxième session ordinaire de 1896. — Les membres du
Conseil ayant été convoqués par lettre du dix de ce mois. — Et la réunion
ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. M. Crucille Arin, maire, Sabault Celestin,
adjoint, Giraudeau François, Rorin Louis-François, Lantz Florent,
Crucille Adrien, Grandin Remy, Antigny Senise, Sureau Joseph, Lérin
Louis, Oubrienne Paul et Sureau Paul-Ernest.

La séance a été ouverte et M^r Sureau Paul-Ernest a été nommé
secrétaire.

Ordre du jour:

- 1^o Révision de la liste des Indigents;
- 2^o Nomination de la Commission scolaire;
- 3^o Comptes-rendus des Recettes et Dépenses de l'exercice 1895.

1^o Révision de la liste des Indigents.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil la liste des Indigents,
dressée le 14 janvier 1896 par la Commission administrative du Bureau
d'Assistance, assistée le 16 février suivant par le Conseil municipal, revu
le 4 avril dernier par M. le Préfet, et revu par le Bureau d'Assistance
dans sa séance tenue aujourd'hui, de 1 heure à deux heures.

Le Bureau d'Assistance a ajouté à la liste, sous les n^{os} 48, 49, 50 et 51,
la famille Petit qui se trouve dans la plus grande misère par suite de
la maladie de son chef.

En 4 personnes admises à l'assistance sont:

- 1^o Petit Joseph, journalier, âgé de 30 ans, domicilié au Pressoir;
- 2^o Libereau Marie, sans profession, âgé de 20 ans, sa femme.
- 3^o Petit Berthe, âgé de 3 ans
- 4^o Petit Camille, âgé de 1 an

A l'unanimité, le Conseil approuve en quatre additions.

2^e Nomination de la Commission scolaire.

Connu le Maire expose qu'aux termes de l'art. 56 de la loi du 30 octobre 1886, il y a lieu de faire élire par le nouveau Conseil municipal un membre de cette assemblée qui doivent faire partie de la nouvelle Commission scolaire.

Conformément aux dispositions de l'art. 51 de la loi du 5 avril 1884, il est procédé à cette élection au scrutin secret et à la majorité absolue.

Les quatre membres ainsi désignés par le Conseil municipal sont :
M. B. Cruzi, Lépine, Antigny et Grandin.

3^e Compte rendu des Recettes et Dépenses de l'exercice 1895.

Connu le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal le Compte de gestion présenté par R. Pébaud, receveur municipal d'Availles, pour l'exercice 1895.

Après examen de cette pièce, le Conseil municipal,

Vu le Compte, rendu par le sieur Pébaud, receveur municipal, de sa recette et dépenses, depuis le 1^{er} janvier 1895 jusqu'au 31 décembre suivant, lequel comprend : 1^o le rapport du Compte final de l'exercice 1894, 2^o la recette et la dépense faite pendant les 12 premiers mois de l'exercice 1895, 3^o la recette et la dépense concernant le service hors budget;

Vu le détail de l'opération finale de l'exercice 1895, établi en regard du Compte surmonté comme tel, et présentant la recette et la dépense pour ledit exercice, pendant les trois premiers mois de la gestion 1896;

Vu la pièce justificative rapportée à l'appui, tant du Compte de la gestion 1895 que de l'opération complémentaire effectuée en 1896;

Vu le budget primitif et additionnel de recettes et de dépenses présentés de l'exercice 1895, arrêtés par M. le Préfet, et la autorisation spéciale de recette et de dépense délivrée pendant ledit exercice;

Considérant que le Compte est exact dans toutes ses parties,

Délibère :

Art. 1^{er}. Statuant sur la situation du Comptable au 31 décembre 1895, sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de préfecture, conformément à l'art. 66 de la loi du 18 juillet 1837, le Conseil admet la recette de la gestion de 1895 pour la somme de 5386^{fr}, 52.

En dépense, pour celle de	5386 ^{fr} , 52
Et sur l'exercice de la recette à	39, 44
Et attendu que, par l'arrêté du Comptable précédent, le Comptable a été reconnu débiteur de	2033, 19

Déclare le Comptable débiteur, sur son Compte de la gestion 1895, de la somme de	2072, 63
--	----------

Art. 2. Statuant sur la situation de l'exercice 1895, sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de préfecture, le Conseil admet la situation effective, tant pendant la gestion 1895 que pendant les trois premiers mois de la gestion 1896, savoir :

En recette, pour	5862 ^{fr} , 14
En dépense, pour	5431, 89
Il en résulte un excédent de recette de	430, 25
Le résultat définitif de l'exercice 1894 ayant présenté un excédent de recette de	964, 94

le résultat définitif de l'exercice 1895, égal au résultat du Compte d'administration du même exercice, est un excédent de recette de

1395, 19

Art. 3. Le Conseil demande qu'il plaise au Conseil de préfecture, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver le Compte.

Pour l'examen du Compte administratif de M. le Maire, le Conseil municipal élit pour Président M. Lépine (ou), Conseiller municipal. Le Compte administratif présenté par M. le Maire est d'accord avec le Compte de gestion de M. le Receveur municipal. Ces deux documents ne donnent lieu à aucune observation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Le Conseil sera convoqué ultérieurement pour la continuation des travaux de la deuxième session ordinaire.

Et, après lecture, les membres du Conseil municipal ont signé, excepté M. Girardeau qui a déclaré ne pas le savoir,

Lépine et Antigny Grandin
Pébaud et Brocard
Laineau Joseph Louis Morin

56 Conseil municipal. — Suite de la 3^e Session ordinaire de 1896.

Le mardi mil huit cent quatre-vingt-seize, le dimanche vingt-huit juin, à deux heures de l'après-midi, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni au lieu ordinaire de sa séance, sous la présidence de M. le Maire, pour la continuation des travaux de la deuxième session ordinaire de 1896, la moitié du Conseil ayant été convoqué par lettre du vingt-quatre de ce mois, — et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi. Présents : M. H. Chevillat Adrien, maire, Rabault Eliehn, adjoint, Graudreau François, Morin Louis-François, Lanté-Folovet Grandin-Remy, Isnigny Simeon, Savaeau Joseph, Lepin Louis et Serrau Paul-Ernest. Absents : M. H. Cuzey Adrien et Deblionne Paul.

La séance a été ouverte et M. Serrau Paul-Ernest a été nommé Secrétaire.

Ordre du jour :

- 1^o Budget additionnel de 1896;
- 2^o Budget primitif de 1897;
- 3^o Note des impositions relatives aux chemins;
- 4^o Note des impositions extraordinaires autres que celles relatives aux chemins;
- 5^o Compte et Budget de la Fabrique d'Availles;
- 6^o Compte et Budget de la Fabrique de Pringay;
- 7^o Construction de Caniveaux souterrains le long du chemin vicinal n^o 5;
- 8^o Travaux de réparation et de restauration de l'église d'Availles.

1^o Budget additionnel de 1896.

Le Conseil examine le Budget additionnel de 1896. Les recettes et dépenses de ce budget sont établies comme il suit :

1^o Recettes.

1 ^o Excédent de l'exercice 1895	1395 ^{fr} . 19
2 ^o Prestation de l'année 1895	15. "
3 ^o Souscription pour la Construction d'un Caniveau	131. "
4 ^o Produit supplémentaire de Concession de terrain dans le Caniveau	160. "
5 ^o Somme versée en trop pour l'Assistance médicale gratuite	15. 72

Total 1676. 91.

2^o Dépenses

1 ^o Entretien et Construction de chemin vicinaux au moyen du reliquat de l'exercice précédent	828 ^{fr} . 83
2 ^o Réserve pour remboursement d'imprunt à la Caisse vicinale	154. 14
3 ^o " " " à la Caisse de l'école	64. 75
4 ^o Part du pauvre dans le produit de Concession de terrain	20. "
5 ^o Service de l'Assistance médicale	10. 59
6 ^o Construction d'un Caniveau dans le bourg	352. "
7 ^o Part du pauvre dans le produit supplémentaire de Concession de terrain dans le Caniveau (1/3)	40. "
8 ^o Indemnité au secrétaire de la mairie pour travaux extraordinaires relatifs au dénombrement de 1896	50. "
9 ^o Réparation d'entretien à l'église d'Availles	100. "
10 ^o Fête nationale du 14 juillet 1896	20. "
11 ^o Dépense imprévues	26. 60

Total 1676. 91

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget additionnel ainsi présenté.

3^o Budget primitif de 1897.

Le Conseil examine le Budget primitif de 1897. ~~Ce document a été~~
mis aux délibérations suivantes :

La somme de 17^{fr}. 15, portée au titre de Dépenses, comprend

les différents articles de ce budget sont successivement votés et approuvés à l'unanimité par le Conseil.

3^o Note des impositions relatives aux chemins.

Le Conseil, se conformant à l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet, en date du 30 avril 1896, a voté :

1 ^o En 3 journées de prestation en nature, évaluées à	2190 ^{fr} . "
2 ^o En 5 centimes spéciaux ordinaires, évalués à	288. 97
3 ^o 3 centimes additionnels pour entretien de chemin vicinaux ordinaires (art. 141 de la loi du 5 août 1884)	173. 39

à reporter 2652. 36

NUMEROS D'ORDRE.	DELIBERATIONS.
	Report 2652, 36
4 ^e	13 autres Centimes add ^{és} pour Complément d'entretien du chemin vicinal ordinaire. 751, 36 (Celle somme de 751, 36 fait partie du crédit de 1256, 26 porté au budget primitif de 1897 pour dépenses obligatoires et facultatives.)
5 ^e	Pour annuité due à la Caisse vicinale. 392 Le déjeu total pour l'entretien du chemin s'élève à 3795, 72 et se décomposant ainsi :
1 ^e	Pour remboursement d'emprunt. 392
2 ^e	Chemin de Grande Communication n ^o 4 ^{et} 28. 1653, 65
3 ^e	Chemin vicinal ordinaire. 1751, 07
	Total égal. 3795, 72
4 ^e	Vote des impositions extraordinaires autres que celles relatives aux chemins. Le Conseil vote ensuite la imposition extraordinaire suivante, savoir :
1 ^e	Le salaire du garde champêtre. 190 ^f
2 ^e	La 14 ^e annuité due à la Caisse des Ecoles. 104
3 ^e	Part de la commune dans l'assistance médicale gratuite. 59, 25
4 ^e	Séparation d'entretien à l'église d'Availles. 91, 50
5 ^e	Sur titre de dépenses obligatoires et facultatives, nécessaire pour équilibrer le budget. 504, 90
	5 ^e Comptes Budget de la Fabrique d'Availles Exercice 1894.
	Le Conseil de Préfecture ayant réclamé des pièces justificatives au sujet des dépenses de l'exercice 1894, le Conseil de fabrique a été réuni sur l'initiative du maire, membre de droit dudit Conseil, et il a consigné dans une délibération, en date du 12 avril 1896, toute la explication nécessaire pour que le Compte administratif de 1894 fût entièrement éclairci. Cette délibération, accompagnée du quittement réglementaire, a été remise à Monsieur le Sous-Préfet, et il y a lieu de penser que le Compte de l'exercice 1894 seront définitivement approuvés par le Conseil de Préfecture.
	— Exercice 1895 — Les recettes et les dépenses se résument comme il suit :
	1 ^e Recettes.

NUMEROS D'ORDRE.	DELIBERATIONS.
	Excédent de recette de l'exercice 1894. 451, 85
	Recette de l'exercice 1895. 257, 50
	Total. 709, 35
	2 ^e Dépenses
	Dépense de l'exercice 1895. 269, 35
	Excédent de recette de l'exercice 1895. 440
	Le quittement réglementaire relatif aux dépenses de l'exercice 1895 ont été adressés à M. Diehi par M. le Curé d'Availles.
	— Exercice 1896 —
	Le budget de l'exercice 1896 a été transmis l'année dernière à M. Diehi. Lors de sa séance extraordinaire du 12 avril 1895 le Conseil de Fabrique de l'église d'Availles a voté une dépense de 100 ^f à prélever sur les 440 francs formant l'excédent de recette de l'exercice 1895. Par suite la somme se trouvera réduite de 440 ^f à 340 ^f . Toute la explication relative à cette dépense de 100 francs se trouve dans une autre partie de la présente délibération.
	— Exercice 1897 —
	Le Budget de l'exercice 1897 se résume comme il suit :
	Recettes. 272, 50
	Dépenses. 272, 50
	Différence " " "
	Le Conseil, après avoir pris connaissance de toute la pièce mise sous ses yeux et avoir entendu la explication qui précède, approuve le tout à l'unanimité.
	6 ^e Comptes et Budget de la Fabrique de Dinçay Il en sera rendu compte dans la session d'août.
	7 ^e Construction de caniveaux souterrains le long du chemin vicinal n ^o 5. Les travaux relatifs à l'écoulement d'eau torrentielle à travers la Place publique d'Availles comportaient l'établissement de caniveaux pavés sur le côté du chemin vicinal n ^o 5. Mais par suite de différence de niveau qui n'avaient pas été prévus, les caniveaux pavés présenteraient une trop grande profondeur qui serait nuisible et même dangereuse pour la circulation. D'autre part l'emplacement de ces caniveaux correspond à une partie de la Place publique,

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
55	<p>Commission administrative du Bureau d'Assistance. - 3^e Session de 1896.</p> <p>Le an mil huit cent quatre vingt seize, le dimanche vingt trois Août, à une heure de l'après-midi, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la commune d'Availles s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 10 de la loi du 10 juillet 1891, pour procéder à la révision de la Liste des Indigents, dressée le 22 janvier 1896, arrêtée le 16 février suivant, visée par M. le Préfet le 4 avril dernier, et révisée une première fois le 14 juin 1896.</p> <p>Étaient présents: M. H. Crucille-Salmon, maire, président; Raymond Jube, Honoré Poux, Gerdin Poux, Paul et Barsaud, Hésançon, délégués de la Préfecture, et M. H. Lépine, Louis et Oubronne Paul, délégués du Conseil municipal.</p> <p>La séance a été ouverte et M. Oubronne Paul a été nommé secrétaire. La Commission administrative a été d'avis de maintenir telle quelle la liste révisée le 14 juin de la présente année.</p> <p>Fait en la mairie d'Availles, le huit jour, mois et an susdits. Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance ont tous signé.</p> <p><i>A. Crucille</i> <i>J. Vandin</i> à Hésançon <i>ceffron</i> Nozer <i>Lépine</i></p>
56	<p>Conseil municipal. - 3^e Session ordinaire de 1896.</p> <p>Le an mil huit cent quatre vingt seize, le dimanche vingt trois Août, à deux heures de l'après-midi, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. le maire, pour la tenue de la troisième session ordinaire de 1896. - Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettre du dix-neuf de ce mois, - et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.</p> <p>Étaient présents: M. H. Crucille, Rabault, Giraudiau, Nozer, Crucille, Lantz, Grandin, Antigny, Lépine, Oubronne et Serreau.</p> <p>Abent: M. Laveau.</p>

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>La séance a été ouverte et M. Serreau a été nommé secrétaire.</p> <p>Ordre du jour:</p> <p>I. - Nomination de deux membres du Conseil municipal chargés de dresser la liste électorale consulaire pour 1896;</p> <p>II. - Révision de la Liste des Indigents;</p> <p>III. - Demande de dispense à titre de soutien de famille;</p> <p>IV. - Paiement d'une somme de 22^{fr}.70 due à M. Lasserre, notaire.</p> <p>I. - Nomination de 2 membres du Conseil chargés de dresser la liste électorale consulaire pour 1896.</p> <p>Monsieur le maire fait connaître au Conseil qu'il y a lieu de procéder à la nomination de deux Conseillers municipaux qui seront chargés de dresser la liste électorale consulaire pour 1896.</p> <p>Et de suite le Conseil a désigné M. H. Rabault et Lépine.</p> <p>II. - Révision de la Liste des Indigents.</p> <p>Monsieur le maire soumet à l'examen du Conseil la liste de Indigents, révisée une première fois le 14 juin dernier.</p> <p>Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la délibération de la Commission administrative du Bureau d'Assistance, en date de ce jour, a été d'avis de maintenir cette liste telle qu'elle a été arrêtée le 14 juin 1896.</p> <p>III. - Demande de dispense à titre de soutien de famille.</p> <p>Monsieur le maire soumet à l'examen du Conseil municipal une demande du sieur Lépine Henri Pierre, soldat de la classe de 1880, affecté au 69^e Rég^t territorial d'Infanterie, appelé prochainement à faire une période d'instruction de 13 jours, à l'effet d'obtenir d'être dispensé comme soutien de famille.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, considère que la demande du sieur Lépine est absolument justifiée et est d'avis qu'elle soit accordée.</p> <p>IV. - Paiement d'une somme de 22^{fr}.70 due à M. Lasserre, notaire.</p> <p>Monsieur le maire présente au Conseil un état de pai qui lui a été remis par M. Lasserre, ancien notaire à Châtellerauld, et actuellement</p>

Maire, M. H. Crucille - B. Centre des Bibliothèques - Inzerat. - Paris, Imp. Paul Bonyer, G. J. 205, 206.

notaire à Angers. Et état de frais, fait par le Président du Tribunal civil de Châteaubleau, s'élève à la somme de 22,70.

Le Conseil, après en avoir délibéré, reconnaît que la somme est due et décide qu'elle sera payée sur le premier fonds disponible.

A joint Copie de l'état de frais ci-dessus mentionné.

Rien n'étant à l'ordre du jour, la session a été close.

Fait en la mairie d'Availles, le heure, jour, mois et an susdit.

Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé, excepté M. Giraudreau qui a déclaré ne pas le savoir.

A. Guillet
L. Babin, S. Antigny, C. Robaudeau, P. Raymond
A. Creuzé Grandjeu, J. Leprieux, T. Servan

57 Commission administrative du Bureau d'Assistance. - 4^e Session de 1896.

L'an mil huit cent quatre-vingt-seize, le dimanche huit Novembre, à une heure de l'après-midi, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la Commune d'Availles s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 12 de la loi du 20 juillet 1893, pour procéder à la révision de la Liste des Indigents qui a été dressée le 12 janvier de la présente année et révisée déjà deux fois dans les sessions précédentes.

Étaient présents: M. B. Bruille Brion, maire, président; Raymond Jules, Mayor Pierre, Bardin Pierre-Paul et Borsaud Alexandre, délégués de la Préfecture, et M. B. Leprieux Louis et Cebrienne Paul, délégués du Conseil municipal.

La séance a été ouverte et M. Cebrienne a été nommé secrétaire.

La Commission administrative a ajouté à la Liste, sous les n^{os} 52, 53, 54, 55 et 56, les 5 personnes suivantes, composant la famille Banqui, momentanément dans le besoin, par suite du manque de travail de son chef.

Savoir: 1^{er} Banqui Auguste, journalier, âgé de 33 ans, domicilié à Chabonnois, en cette commune; 2^e Wolot Augustine, sans profession, âgée de 29 ans, sa femme; 3^e Banqui Immanuel, âgé de 7 ans, fille du précédent; 4^e Banqui René, âgé de 1 an, leur autre fille; 5^e Banqui Georges, âgé de 4 ans, leur fils. Fait en la mairie d'Availles, le heure, jour, mois et an susdit.

Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance ont tous signé.
M. Raymond Jules, P. Bordin, et Cebrienne
Raymond Jules, Leprieux Louis, Cebrienne Paul

58 Conseil municipal. - 4^e Session ordinaire de 1896.

L'an mil huit cent quatre-vingt-seize, le dimanche huit Novembre, à deux heures de l'après-midi, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. le maire, pour la tenue de la quatrième session ordinaire de 1896. - Le nombre de Conseil ayant été convoqué par lettre du 3 de ce mois. - Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. B. Bruille Brion, maire; Robaudeau Eléonore, adjoint; Giraudreau François, Lantzy Florent, Savaeau Joseph, Leprieux Louis et Cebrienne Paul.

Absents: M. B. Borin Louis-François, Grandjeu Remy, Antigny stinier, Servan Paul-Ernest et Creuzé Brion, qui s'est fait excuser par lettre.

La séance a été ouverte et M. Savaeau a été nommé secrétaire.

Ordre du jour:

- I. - Nomination des délégués chargés de réviser la Liste électorale;
- II. - Liste des contribuables fonciers, parmi lesquels seront choisis les répartiteurs pour 1897;
- III. - Approbation du Budget des chemins vicinaux ordinaires pour l'exercice 1897;
- IV. - Révision de la Liste des Indigents devant recevoir l'assistance médicale gratuite;
- V. - Comptes et Budget de la Fabrique de la paroisse de Rincay.

1. - Nomination des délégués chargés de réviser la Liste électorale.
Monsieur le maire informe le Conseil qu'il y a lieu de nommer les

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

délégué qui seront chargés de dresser, dans les 10 premiers jours de janvier 1897, le tableau de rectification à faire à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, et de juger les réclamations qui pourront être produites du 15 janvier au 4 février inclusivement.

Et aussitôt le Conseil a délibéré :

1^o pour dresser le tableau rectificatif, conjointement avec le maire et le délégué de la Préfecture, M. Lepine Louis.

2^o pour statuer sur les réclamations, de concert avec le membre de la première Commission, M. H. Anthigny Sénier et Lantz Florent.

II. - Suite de la contribution foncière, parmi lesquels auront choisis le répartiteur pour 1897.

Le Conseil, sur la proposition de M. le maire, a dressé la liste de contribuables foncier parmi lesquels l'Administration supérieure désignera le répartiteur titulaire et le répartiteur suppléant pour 1897.

Ce sont : M. B. B. Cuzin Arin, Lantz Florent, Subeain Alexis, Bardon Pierre, Lepine Louis, Lepine François, Raymond Remy, Anthigny Sénier, Lebrun Paul, Serruau Antoine, Geraudau François et Jugeux Louis, Couv. propriétaires foncier habitant la commune.

Et M. B. B. Daille Louis et Lambert Augustin, domiciliés en la commune de Cenon; Couv. Raoul et Raymond Eugène, domiciliés en la commune de Tourneménil et Vermeil, Couv. Pierre et Desorme Sylvain, domiciliés en la commune de Montboiron; Schit François et Courin André, domiciliés en la commune de Châtelerault.

Couv. propriétaires foncier habitant hors de la commune, mais dans un rayon de deux myriamètres.

III. - Approbation du Budget des chemins vicinaux ord.^{re} pour l'exercice 1897.

Monsieur le maire soumet à l'examen du Conseil le Budget des travaux et de dépenses des chemins vicinaux ordinaires. Ce budget s'élève en recette et en dépense à la somme de 3815^f, 91. En ce qui concerne la Recette, ladite somme de 3815^f, 91 contient 1334^f, 94 de Recettes catégorielles, dont 410^f, 30 pour remboursement d'emprunt et 924^f, 64 pour entretien. En ce qui concerne la Dépense, le total se décompose de la manière suivante :

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

1^o Contingent du Chemin de Grande Communication 1652^f, 65
2^o Entretien du chemin vicinal 2161, 26.

Total 3813, 91

La somme de 2161, 26 se détaille comme il suit :

1^o Salaire du Cantonnier Communale 720^f, ..
2^o Allocation facultative au cantonnier chef 50, ..
3^o Travaux d'entretien divers en nature ou en argent 980, 96
4^o Remboursement d'emprunt 410, 30

Total 2161, 26

Après examen, le Conseil approuve ce budget.

IV. - Révision de la Liste des Indigents Avant recevoir l'assistance médicale gratuite.

Monsieur le maire soumet à l'examen du Conseil la liste des Indigents, révisée par la Commission administrative du Bureau d'Assistance dans sa séance tenue aujourd'hui de onze heures à deux heures.

La Commission administrative a ajouté à cette liste la famille Langui, composée de 5 personnes, momentanément dans le besoin, par suite du manque d'ouvrage de son chef.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la addition faite à cette liste par M. B. le membre du Bureau d'Assistance.

V. - Comptes et Budgets de la fabrique de la paroisse de Brimay - Exercice 1894.

Monsieur le maire soumet à l'examen du Conseil le Compte de gestion de l'exercice 1894. Les recettes ont comme article principal le produit de la location du banc et chaise s'élevant à la somme de 157^f, 55. Les recettes de chaise sont en régie et le régisseur remet chaque dimanche à Monsieur le Curé le produit de la chaise qu'il inscrit sur un registre. Le total de la recette s'est élevé à la somme de 244^f. En ce qui concerne la dépense, elle s'élève à la somme de 242^f, 40. Le budget est soldé donc par un excédent de recette de 2^f, 60.

Un exemplaire du Compte de gestion et les pièces justificatives en

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>dépense, au nombre de cinq, portant les n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, seront adressés à Monsieur le Préfet en même temps que la présente délibération.</p> <p style="text-align: center;">L'année 1895</p> <p>Monsieur le Maire submit au Conseil la pièce suivante: deux exemplaires du Compte de gestion de 1894, un exemplaire du Compte administratif et la pièce justificative de dépenses, au nombre de cinq, portant les n^{os} 6, 7, 8, 9 et 10. Copies de ces pièces seront jointes à la présente délibération.</p> <p>En ce qui concerne le produit du charbon, il y a à faire observer que le charbon est en régie et que le produit est versé chaque dimanche à M. le Curé qui l'inscrit sur un registre.</p> <p>Le total de recette s'est élevé à 239⁺, 60 Celui de dépenses, à 213, 35 Il reste au Caisse au 31 x 1895 26, 25</p> <p style="text-align: center;">L'année 1896</p> <p>Le Conseil transmet à la Préfecture un exemplaire du budget de 1896, remis par M. le Curé.</p> <p>Le recette de cet exercice s'élève à 235⁺ et les dépenses à pareille somme.</p> <p style="text-align: center;">L'année 1897</p> <p>Le Conseil transmet 2 exemplaires du budget de la Fabrique de Prény pour 1897.</p> <p>Le total de recette prévus s'élève à 239⁺, et le total de dépenses à 235⁺, 50, ce qui fait ressortir un excédent probable de recette de 3⁺, 50.</p> <p>Le Conseil n'a aucune observation à faire.</p> <p>Puis rien n'étant à l'ordre du jour, la session a été close.</p> <p>Fait en la mairie d'Availles, le deux jour, mois et an d'après part.</p> <p>Et, après lecture, les membres du Conseil présents ont signé, excepté M. Giraudou qui a déclaré ne pas le savoir.</p> <p style="text-align: right;">A. Guiville J. C. Rivault J. Saiveau L. Laroche A. Brionne</p>

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
19	<p style="text-align: center;">Commission administrative du Bureau d'Assistance - 1^{re} Session de 1897</p> <p>S'au huit cent quatre vingt dix sept, le dimanche 27 février, à une heure de l'après-midi, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la Commune d'Availles s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 46 de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite, pour dresser la liste de personnes qui seront admises à l'assistance médicale en 1897.</p> <p>Étaient présents: M. H. Guiville Maire, président; Lépine Louis et Desbrienne Paul, Délégués du Conseil municipal; Royer Pierre, Raymond Jules, Sardin Pierre-Paul et Tharsaud Théodore, Délégués de la Préfecture, et Raymond Semy, répartiteur domicilié à Availles, Délégué par M. le Sous-Préfet pour assister, avec voix consultative, aux séances de la Commission.</p> <p>La Commission administrative du Bureau d'Assistance a établi pour 1897 la liste suivante qui sera soumise au Conseil municipal dans sa prochaine séance:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1^o Amiraault César, 2^o Ribreau Marie, sa femme; 3^o Amiraault César, 4^o Amiraault Emestine, 5^o Amiraault Louis, 6^o Amiraault Eugène, leur enfants, 7^o Arnault François, v^o Suderst, 8^o Barreau Jeanne, v^o Petit, 9^o Barreau Marie, v^o Laroche, 10^o Bouteiller François, 11^o Cogné Barthélemy, 12^o Lambert Louis, sa femme, 13^o Barbin Henri, 14^o Barbin Jules, leur enfants, 15^o Desorme Jean, 16^o Blanchard Angélique, sa femme, 17^o Gantron Hilmi, 18^o Lépine Marie, sa femme, 19^o Gantron Julia, 20^o Gantron Eugène, 21^o Gantron Hilma, leur enfants, 22^o Guiville Théodore, 23^o Couvrat Marie, sa femme, 24^o Guiville Louis, 25^o Guiville Marie, 26^o Guiville Berthe, 27^o Guiville Jules, 28^o Guiville Adrien, 29^o Guiville Georges, leur enfants, 30^o Guillot François, 31^o Jolyon Josephine, 32^o Lhéron Pierre, 33^o Brauchain Jeanne, sa femme, 34^o Riencot Jeanne, v^o Brisonnet, 35^o Brauchain Marie, v^o Amiraault, 36^o Médéric Marie, sa petite-fille, 37^o Barthélemy François, 38^o Brauchain Augustine, sa fille, 39^o Barthélemy Alice Augustine, sa petite-fille, 40^o Hériot Marie, v^o Saulnier, 41^o Thomas Sylvain, 42^o Brauchain Jeanne, sa femme, 43^o Paveu Adèle, v^o Grandin.

Maire, n^o 1. — Répertoire des Délibérations. — Intéressé. — Proc. Imp. P. L. B. D. 1897. G. J. 1897. 8 89.

44^e Petit Joseph; 45^e Sclercq Marie, sa femme; 46^e Petit-Botta; 47^e Petit Camille, leur enfant; 48^e Sclercq Augustine, femme Jozseau; 49^e Jozseau Ernest, sa fille; 50^e Jozseau Louis; 51^e Jozseau Ernest, sa petite enfant; 52^e Sclercq Jeanette, v^e Sclercq; 53^e Bangui Auguste; 54^e Nobt Augustin, sa femme; 55^e Bangui Emilianna; 56^e Bangui René; 57^e Bangui Georges, leur enfant.

Fait en la mairie d'Availles, le heure, jour, mois et an d'au tre part.

Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance ont signé.

J. Poyronnet F. Pradier A. Gervilly
 H. Broussier A. Mousnier

60

Conseil municipal. — 1^{re} session ordinaire de 1897.

L'an mil huit cent quatre vingt dix sept, le dimanche 27 février, à deux heures de l'après-midi, le Conseil municipal de la c^{te} d'Availles s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M^e le maire, pour la tenue de la première session ordinaire de 1897. — Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettre du quinze de ce mois. — Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents : M. M. Crueille Arion, maire, président; Lépine Louis et Oebrienne Paul, délégués du Conseil municipal; Noyet Pierre, Raymond Jules, Bardin Pierre Paul et Hérosid Alexandre, délégués de la Préfecture; et Raymond Henry, représentant domicilié à Availles, délégué par M. le Sous-Préfet pour assister, avec voix consultative, aux séances de la Commission.

Étaient absents : M. M. Grandin Henry et Crueille Arion qui s'est fait excuser. La séance a été ouverte et M. Antigny a été nommé secrétaire.

Liste des Indigents.

Monsieur le maire soumet à l'examen du Conseil municipal la liste nominative de personnes qui, en cas de maladie, doivent être admises à l'assistance médicale gratuite pendant l'année 1897.

Cette liste, lue en triple expédition par la Commission du Bureau d'Assistance dans sa réunion de ce jour, à une heure, comprend cinquante

33

sept inscriptions qui, toutes, paraissant justifiées, ont été maintenues par le Conseil municipal après délibération en Comité secret.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été close.

Fait en la mairie d'Availles, le heure, jour, mois et an d'au tre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil présents ont signé, excepté M^e Girardeau qui a déclaré ne pas le savoir.

A. Gervilly O. Robert Paul suran
 J. Poyronnet J. Pradier Louis
 J. S. Antigny J. S. Antigny Lépine

61 Commission administrative du Bureau d'Assistance. — 2^e Session de 1897.

L'an mil huit cent quatre vingt dix sept, le dimanche 30 mai, à une heure de l'après-midi, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la Commune d'Availles s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 11 de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite, pour procéder à la révision de la liste des Indigents qui ont été admis à l'assistance médicale en 1897.

Étaient présents : M. M. Crueille Arion, maire, président; Lépine Louis et Oebrienne Paul, délégués du Conseil municipal; Noyet Pierre, Raymond Jules, Bardin Pierre Paul et Hérosid Alexandre, délégués de la Préfecture; et Raymond Henry, représentant domicilié à Availles, délégué par M. le Sous-Préfet pour assister, avec voix consultative, aux séances de la Commission.

La Commission administrative a été d'avis de rayez de la liste dressée le 21 février de cette année : Barroux Marie, inscrite sous le n^o 9, et Marchaux Marie, inscrite sous le n^o 35, toutes les deux décédées.

Par suite de ces retranchements, le nombre des inscrits se trouve réduit de 57 à 55.

Fait en la mairie d'Availles, le heure, jour, mois et an susdits.

Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance ont tous signé.

Mousnier A. Mousnier
 Lépine R. Poyronnet
 J. Pradier J. Pradier
 F. Pradier F. Pradier

62

Conseil municipal. — 3^e Session ordinaire de 1897.

Le an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, le dimanche trente mai, à deux heures de l'après-midi, le Conseil municipal de la commune d'Arailles s'est réuni au lieu ordinaire de sa séance, sous la présidence de M. le Maire, pour la tenue de la deuxième session ordinaire de 1897. — En présence du Conseil ayant été convoqué par lettre du vingt-six de ce mois, — et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents : M. H. Crucille Adrien, maire, Rabault Estélin, adjoint, Cuvier Adrien, Serreau Paul. Ernest, Leprieu Louis, Sureau Joseph, Grandon Tony et Lantz Florent, formant la majorité du conseil en exercice.

Absents : M. H. Graudeau François, Borin Louis, François, Andigney Siméon et Robicoum Paul.

La séance a été ouverte et M. Serreau Paul. Ernest a été nommé secrétaire.

Ordre du jour :

- 1^o Révision de la Liste des Indigents;
- 2^o Compte rendu des recettes et dépenses de l'exercice 1896;
- 3^o Budget add^l de 1897;
- 4^o Budget primitif de 1898;
- 5^o Note des impositions relatives aux chemins;
- 6^o Réquête du Conseil municipal à l'effet d'obtenir que la moitié, au lieu du tiers, du rôle des prestations et des 5 centimes spéciaux ordinaires, soit affectés à l'entretien des chemins ^{ainsi que} de la c^o;
- 7^o Note des impositions extraordinaires autres que celles relatives aux chemins;
- 8^o Curage de l'Ézon;
- 9^o Chemin de fer de Châtellerault à Lussac-les-Châteaux.
- 10^o Hospice de Châtellerault.

1^o Révision de la Liste des Indigents.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil la Liste des Indigents, dressée le 31 février 1897 par la Commission administrative du Bureau d'Assistance, arrêtée le même jour par le Conseil municipal, et le 31 avril suivant par M. le Préfet, et renvoyé par le Bureau d'Assistance dans la séance tenue

aujourd'hui même, de 1 heure à 2 heures.

Le Bureau d'Assistance a retouché de la Liste Barrois Marie et Marchaux Marie, sous le deux révisés.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce deux retranchements.

2^o Compte rendu des recettes et dépenses de l'exercice 1896.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal le Compte de gestion présenté par M. Pétard, Receveur municipal d'Arailles pour l'exercice 1896.

Après examen de cette pièce, le Conseil municipal demande qu'il plaise au Conseil de préfecture d'approuver ce Compte qui ne donne lieu à aucune observation.

Le Conseil procède ensuite à l'examen du Compte administratif de 1896. Pour cet examen, le Conseil élit pour président M. Leprieu Louis, Conseiller municipal.

Le Compte administratif, présenté par M. le Maire, est d'accord avec le Compte de gestion de M. le Receveur municipal et il ne donne lieu à aucune observation. Le Conseil municipal l'approuve.

3^o Budget additionnel de 1897.

Monsieur le Maire prend ensuite la présidence et invite le Conseil à étudier le Budget additionnel de 1897. Les recettes et les dépenses de ce budget sont établies comme il suit :

1^o Recettes.

1 ^o Excédent de l'exercice 1896	1780 ^f , 70
2 ^o Prestation de l'année 1896.	48, 00
3 ^o Subvention du Conseil de fabrique pour les travaux de réparation de l'église	100, 00
4 ^o Produit supplémentaire de concession de terrain dans le cimetière	150, 00

Total... 1978^f, 70

2^o Dépenses.

- 1^o Entretien et construction du chemin vicinal au moyen du reliquat

NUMEROS D'ORDRE.	DELIBERATIONS.
	de l'exercice précédent 756. ⁺ 93
1 ^{er}	Revenu pour remboursement d'emprunt à la Caisse vicinale 174. 96
2 ^e	id. à la Caisse de l'École 77. 04
3 ^e	Part de pavure dans le produit du Concession du Cimetière 50. 00
4 ^e	Réparation d'entretien à l'Église 1058. 50
5 ^e	Somme due à Nelson pour fourniture de 16 m.c. de cailloux 31. 29
6 ^e	Part de pavure dans le produit supplémentaire de Concession de terrain dans le Cimetière 50. 00
	Total 2178. 72
	Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget additionnel ainsi présenté.
	4 ^e Budget primitif de 1898.
	Le Conseil examine le Budget primitif de 1898. Honneur le maire fait connaître que les travaux de réparation de l'Église, ainsi qu'il arrive souvent dans les travaux relatifs à de vieux bâtiments, ont présenté des circonstances imprévues et qu'il a été nécessaire de dépasser la prévision de dépenses, notamment pour le dallage et la couverture. M. le maire rappelle que la somme soustraite par divers particuliers dépassait notablement les travaux d'embellissement et de décoration et que la dépense d'entretien incombe à la Commune. Afin de pouvoir solder la dépense faite, M. le maire déclare qu'il offre de contribuer au paiement de dépense supplémentaire pour une somme de Cent francs, à la condition que le Conseil de fabrique vote Cent francs pour le même objet et le Conseil municipal Cent francs également.
	Le Conseil vote un crédit supplémentaire de Cent francs, aux conditions énoncées, pour dépenses de réparation de l'Église. En conséquence la somme totale affectée par la Commune aux réparations de l'Église s'élève à 200 fr. votés en principe en 1896, plus 100 fr. votés en principe en 1897, soit au total 300 francs. Sur cette somme 91. ⁺ 50 sont inscrits au Budget primitif de 1897. Par suite il reste à inscrire au Budget primitif de 1898 une somme de 207. ⁺ 50
	En outre, article de ce Budget ne donnent lieu à aucune observation.
	Le Conseil municipal vote à l'unanimité tous les articles du Budget primitif de 1898.

NUMEROS D'ORDRE.	DELIBERATIONS.
	5 ^e Note des importations relatives aux chemins.
	Le Conseil, se conformant à l'arrêté de mise en demeure n° 146 de l'État, en date du 24 avril 1897, a voté :
1 ^{er}	les 3 journées de prestation en nature, évaluées à 2157. ⁺ 00
2 ^e	les 5 centimes spéciaux ordinaires, évalués à 289. 06
3 ^e	3 centimes additionnels pour entretien de chemins vicinaux ordinaires (art. 141 de la loi du 5 août 1884) 173. 43
4 ^e	13 autres centimes additionnels pour complément d'entretien de chemins vicinaux ordinaires 751. 53
	(Celle somme de 751. ⁺ 53 fait partie du crédit de 1540. ⁺ 28 porté au Budget primitif de 1898 pour dépenses obligatoires et facultatives.)
5 ^e	Pour annuité due à la Caisse vicinale 392. 00
	La dépense totale pour l'entretien de chemins s'élève à 3763. 02
	à décomposer ainsi :
1 ^{er}	Pour remboursement d'emprunt 392. ⁺ 00
2 ^e	Pour le chemin de G ^{de} Communication n° 9 et 4 ^{es} 1610. 71
3 ^e	Pour le chemin vicinal ordinaire 1740. 31
	Total égal 3763. 02
	6 ^e Requête à l'effet d'obtenir que la moitié, au lieu du tiers, du rôle de prestations et des 5 centimes spéciaux ordinaires, soit affectée à l'entretien des chemins de la Commune.
	Honneur le maire expose que la Commune d'Availles possède un réseau de chemins vicinaux ordinaires d'un développement d'environ 14 kilomètres à l'état d'entretien, que ce réseau possède un caractère d'importance qu'il n'a dans aucune autre Commune du Département, puisque Availles est le seul chef-lieu de Commune qui, dans la Vienne, ne soit pas desservi par un Chemin de Grande Communication.
	Notre centime ne vaut que 57 francs et le tiers de prestation et des 5 centimes spéciaux ordinaires laissés à notre disposition est de 815 francs environ, si bien que les ressources normales d'Availles ne sont que de 815 francs alors qu'il faut faire face à une dépense de 1740 francs environ. C'est là une charge de plus en plus lourde.
	Honneur le maire, faisant connaître que le Conseil général a pris la

décision formée de ne plus classer de nouveau chemin de Grande Communication, ni proposer donc par l'introduction dans ce réseau d'un 2^e chemin vicinal au traversant le bourg chef-lieu, mais il propose d'insister auprès de l'Assemblée départementale pour qu'elle recueille bien, à titre exceptionnel, et pour accomplir un acte d'équité, l'aide à l'avenir la moitié, au lieu du tiers, du rôle de prestation et de 5 centimes spéciaux ordinaires à la disposition de la Commune.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et il est décidé qu'une copie de la présente délibération sera adressée à M. le Préfet, avec prière de l'appuyer dans son rapport au Conseil Général.

7^e Note des impositions extraordinaires autres que celles relatives aux chemins.

Le Conseil vote ensuite la imposition extraordinaire suivante, savoir:

1 ^o Le salaire du garde champêtre	190 ^{fr.}
2 ^o La 15 ^e annuité due à la Caisse des Ecoles.	104
3 ^o Part de la Commune dans l'assistance médicale gratuite.	62, 25
4 ^o Réparation d'entretien à l'église d'Availles.	207, 50
5 ^o Au titre de dépenses obligatoires et facultatives, nécessaire pour équilibrer le budget.	788, 75.

8^e Curage de l'Ozon.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de M. le Sous-Préfet, en date du 23 avril 1897, relative au curage de l'Ozon.

Le Conseil émet les avis suivants:

1^o Le curage de l'Ozon (ancien et nouveau lit) n'est pas nécessaire pour l'intérêt général, il n'est utile qu'aux usiniers. Il entraîne une dépense considérable et ne profite en rien aux propriétaires riverains. Le Conseil est donc d'avis, en principe, que les frais du curage de l'Ozon doivent, en toute justice, être supportés par les usiniers. Mais, d'autre part, il estime qu'il serait très utile, dans l'intérêt commun des usiniers et des propriétaires riverains, que le lit de l'Ozon fût soumis à un faucardement périodique ayant lieu au moins une fois par an. Cette opération avait été exécutée en vertu d'un arrêté de faucardement d'intervenir et les frais en seraient supportés par les propriétaires riverains;

2^o Dans le cas où il conviendrait de curer l'Ozon pour des motifs quelconques, l'époque la plus convenable est le mois de septembre;
3^o et 4^o D'après l'usage local de la presque totalité du pays, les frais de curage sont supportés par les usiniers. Il a pu arriver quelquefois que ces frais aient été mis à la charge du propriétaire riverain, mais il n'y a là qu'un fait fortuit, accidentel, contraire à l'équité, dont on ne saurait faire une règle pour l'avenir.

9^e Chemin de fer de Châtellerault à Tussac les Châteaux.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de M. le Préfet, en date du 15 mars 1897, relative à la construction d'une ligne de chemin de fer allant de Châtellerault à Tussac.

Le Conseil est d'avis que le chemin de fer de Châtellerault à Tussac n'intéresse nullement la commune d'Availles.

10^e Hospice de Châtellerault.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Sous-Préfet, en date du 7 avril 1897, relative à un agrandissement à faire à l'hospice de Châtellerault.

Le Conseil, après en avoir délibéré, considère que l'existence de ressources dont dispose la commune ne lui permet pas, à son grand regret, de contribuer à la dépense de 25500 francs dont il s'agit.

Puis rien n'étant à l'ordre du jour, la 2^e session a été close.

Fait en la mairie d'Availles, le heure, jour, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil présents ont signé:

A. Creuzy
 Saiveau Joseph
 C. Hubbard
 A. Creuzy
 Paul Seruan
 Grandjean
 J. Goussier
 J. Leprieux

63

Commission administrative du Bureau d'assistance - 3^e session 1897

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, le dimanche 8 août, à une heure de l'après-midi, la Commission administrative du Bureau d'assistance de la commune d'Availles s'est réunie, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite, pour procéder à la révision de la Liste des Indigents qui ont été admis à l'assistance médicale en 1897.

Étaient présents : M. M. Creuille Adrien, maire, président ; Lépine Louis et Debrionne Paul, délégués du Conseil municipal ; Noyer Pierre, Raymond Jules, Barden Pierre Paul et Marsaud Alexandre, délégués de la Préfecture, et Raymond Remy, répartiteur communal à Availles, délégué par M. le Sous-Préfet pour assister aux voix consultative, aux séances de la Commission.

La Commission administrative ne voit aucun changement à apporter à la Liste des Indigents admis à l'Assistance médicale gratuite, telle qu'elle a été arrêtée le 30 mai 1897. En conséquence, le nombre des inscrits est maintenu à 55.

Fait en la mairie d'Availles, les heures, jours, mois et an susdits.

Et, après lecture, les membres du Bureau d'assistance ont tous signé :

et. Creuille
Marsaud Alexandre
Noyer Pierre
Raymond Jules
Lépine Louis
Debrionne Paul
Barden Pierre Paul

64

Conseil municipal - 3^e session ordinaire de 1897.

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, le dimanche 8 août, à deux heures de l'après-midi, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire pour la tenue de la 3^e session ordinaire de 1897. Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres du trois de ce mois, et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi

Étaient présents : M. M. Creuille Adrien, maire, Rabault Célestin, adjoint, Creuze Adrien, Lépine Louis, Sainveau Joseph, Grandon Remy, Morin Louis François, Grandbeau François, Lantzy Florent et Debrionne Paul, formant la majorité des membres en exercice.
Absents : M. M. Antigny Siméon et Terreau Paul Ernest.

La séance a été ouverte, et Monsieur Sainveau Joseph a été nommé secrétaire.

1^o Révision de la Liste des indigents.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la délibération de la Commission administrative du Bureau d'assistance, adopte le même avis et maintient à 55 le nombre des inscrits.

2^o Nomination de deux membres du Conseil chargés de dresser la Liste électorale consulaire pour 1897.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil qu'il y a lieu de procéder à la nomination de deux Conseillers municipaux qui seront chargés de dresser la Liste électorale consulaire pour 1897.

Et de suite, le Conseil a désigné M. M. Lépine Louis et Morin Louis François.

10^{me} feuille

3^e Communication relative à la délibération du Conseil municipal du 30 mai 1897 relative demandant la moitié des centimes spéciaux pour les chemins vicinaux ordinaires.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de l'Agent voyer en chef du département de la Vienne, en date du 21 juin 1897, et de l'apostille qui accompagne ce rapport.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, considérant qu'il fait appel, non à un droit strict, mais à un sentiment d'équité, en s'appuyant sur une situation exceptionnelle, consistant en ce que l'artère principale de la Commune n'est pas un chemin de grande communication, est d'avis que M^r le Préfet est prié de vouloir bien présenter la délibération du 30 mai dernier au Conseil général, avec l'espoir que le Conseil Général du Canton, qui connaît parfaitement l'état des choses, voudra bien appuyer la demande de la commune et obtenir en sa faveur l'adhésion de ses collègues.

Nous n'étant à l'ordre du jour, la 3^e session a été close.

Fait en la mairie d'Availles, les jours, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil présents ont signé, sauf Monsieur Géraudeau François, qui a déclaré ne pas le savoir.

A. Creuzet
C. Rosant Bureau Secrétaire
a. Creuzet
Monsieur Louis
Grandjean
Docteur Lepine

65 Commission administrative du bureau d'assistance. - 4^e session de 1897.

Le dimanche 1^{er} an mil huit cent quatre vingt dix sept.

quatorze novembre à une heure de l'après-midi, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la Commune d'Availles s'est réunie conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 17 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite pour procéder à la Revision de la Liste des Indigents qui ont été admis à l'assistance médicale en 1897.

Étaient présents: M. M. Creuzet, Maire, président; Epine Louis et Debrionni Paul, délégués du Conseil Municipal; Boyer Pierre, Raymond Jules, Baron Pierre Paul et Marsaud Alexandre, délégués de la Préfecture; et Raymond Remy, répartiteur, domicilié à Availles, délégué par Monsieur le Sous-Préfet pour assister, aux séances de la Commission.

La Commission administrative ne fait aucun changement à apporter à la liste des Indigents admis à l'assistance médicale gratuite, telle qu'elle a été arrêtée le 8 Août dernier. En conséquence le nombre des inscrits est maintenu à 88.

Fait en la Mairie d'Availles, les jours, mois et an susdits.

Et, après lecture, les membres du bureau d'assistance ont tous signé.
M. Rosant
Epine
Raymond
P. Rosant
Lepine
A. Creuzet

66 Conseil Municipal. - 4^e Session ordinaire de 1897.

Le dimanche 1^{er} an mil huit cent quatre vingt dix sept, le dimanche quatorze novembre, à deux heures de l'après-midi, le Conseil Municipal de la Commune d'Availles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire, pour la tenue de la 4^e Session ordinaire de 1897.

Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettre du 10 de ce mois. — Et la Réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. M. Grenville Adrien, maire; Rabault Christian-Chris, adjoint; Herin Louis François, Paul, Florent, Grandin Remy, Antigny Sincire, Sautau Joseph, Léprie Louis et Bureau Paul, Conseil.

Absents: M. M. Girardeau François, Couze Adrien et Debienne Paul.

La séance a été ouverte et M. Antigny Sincire a été nommé secrétaire.

Ordre du jour:

1. Contribution de la fabrique d'Availles aux dépenses de réparation de l'église d'Availles.
2. Comptes et Budget de la fabrique d'Availles.
3. Révision de la liste des Indigents.
4. Nomination des délégués chargés de revoir la liste électorale.
5. Liste des vingt contribuables foneurs parmi lesquels seront choisis les répartiteurs pour 1898.
6. Approbation du budget des chemins vicinaux ordinaires pour l'exercice 1898.

1. Contribution de la fabrique d'Availles aux dépenses de réparation de l'église d'Availles.

Monsieur le Maire expose que, par délibération du 30 Mai 1896, le Conseil Municipal d'Availles a voté en principe une somme de cent francs, comprise dans le crédit total de 207, 50, inscrit au budget de 1898, pour réparation de l'église, à la condition que le Conseil de fabrique vote également cent francs, et que M. Adrien Grenville, maire, contribue au paiement de la même dépense pour une somme égale de cent francs.

Par délibération en date du 4 Juin 1897, postérieure de ce jour à celle du Conseil Municipal, le Conseil de Fabrique d'Availles a voté les cent francs dont il s'agit dans les mêmes conditions.

En conséquence la condition, à laquelle était subordonnée la validité du vote du Conseil Municipal, étant accomplie, le vote est définitif.

Copie de la présente délibération sera remise à M. le Receveur municipal d'Availles à titre de pièce justificative du versement de cent francs à faire par le Conseil de Fabrique.

2. Comptes et budget de la fabrique d'Availles—Exercice 1896—

Les recettes et les dépenses se résument comme il suit:

1. Recettes.	
Excédent des recettes de l'exercice 1895	440. —
Recettes de l'exercice 1896	293, 09.
Total	733, 09

2. Dépenses.

Dépenses de l'exercice 1896	262. —
Excédent de recettes de l'exercice 1896	471, 09

— Exercice 1897 —

Le Conseil de Fabrique, dans sa séance du 4 Juin 1897, a voté pour les réparations de l'église un crédit supplémentaire de cent francs, qui ajoutés aux deux cents francs votés antérieurement, forme une dépense totale de trois cents francs. Sur cette somme, 200 l'ont été versés postérieurement au 4 Juin 1897, et 100 francs sont l'être incessamment, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date de ce jour. Quand ce versement aura été effectué, la somme du Conseil de Fabrique se trouvera diminuée de 300 francs, consacrés aux réparations de l'église et réduite à la somme de 471, 09.

— Exercice 1898 —

Le budget de l'exercice 1898 se résume comme il suit:

Recettes:	272, 50
Dépenses:	272, 50
Différence	" — "

Le Conseil, après avoir pris connaissance des observations et renseignements qui précèdent, approuve le tout à l'unanimité.

3. Révision de la liste des indigents.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la délibération de la Commission administrative du bureau d'assistance, en date de ce jour, adopte le même avis et maintient à 99 le nombre des inscrits.

1°. Nomination des délégués chargés de reviser la liste électorale.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de nommer les délégués qui auront chargés de dresser, dans les 10 premiers jours de janvier 1898, le tableau des modifications à faire à la liste électorale arrêtée le 31 Mars dernier, et de juger les réclamations qui pourraient se produire, du 15 janvier au 15 février inclusivement.

Et aussitôt le Conseil a désigné :

1°. Pour dresser le tableau rectificatif, conjointement avec le Maire et le Délégué de la Préfecture, M^r Lépine Louis ;

2°. Pour statuer sur les réclamations, de concert avec les Membres de la 1^{re} Commission, M. M. Antigny Pierre et Parly Florent.

3°. Liste de 20 Contribuables fonciers, parmi lesquels seront choisis les Répartiteurs pour 1898.

Le Conseil, sur la proposition de M^r le Maire a dressé la liste des Contribuables fonciers parmi lesquels l'Administration supérieure désignera les Répartiteurs titulaires et les Répartiteurs suppléants pour 1898.

Ce sont : 1°. M. M. Gruyè Adrien, Parly Florent, Aubais Alexis, Bardin Pierre, Epine Louis, Epine François, Raymond Emile, Antigny Pierre, Debienne Paul, Lorcet Antoine, Giraudau François et Lepine Louis.

Ces propriétaires fonciers habitent la Commune d'Availles, Et 2°. M. M. Daille Louis et Lambert Augustin, domiciliés en la Commune de Ceron; Gruille Raoul et Raymond Eugène, domiciliés en la Commune de Hancoul-st-Pierre, Doucet Pierre et Degonne Sylvain, domiciliés en la Commune de Monthoiron, Delat François et Lamin André, domiciliés en la Commune de Châtellerauld;

Ces propriétaires fonciers habitent hors de la Commune d'Availles, mais dans un rayon de deux myriamètres.

4°. Approbation du budget des chemins vicinaux ordinaires pour l'exercice 1898.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil le Budget des ressources des travaux et des dépenses des chemins vicinaux ordinaires. Ce budget s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 3781, 47. En ce qui concerne les dépenses, ladite somme de 3781, 47 contient 1831, 21 de ressources extraordinaires, dont 410, 45 pour remboursement d'emprunts et 926, 94 pour entretien. En ce qui concerne les Dépenses, le total se décompose de la manière suivante :

1° Contingent des Chemins de Grande Communication	1630, 71
2° Entretien des Chemins vicinaux	2150, 76

Total ----- 3781, 47.

La somme de 2150, 76 se détaille comme il suit :

1° Salaire des Carionniers communaux	720, ..
2° Allocation facultative du Carionnier chef	90, ..
3° Traitements d'entretien offerts à effectuer en nature ou à payer en argent	970, 31
4° Remboursement d'emprunts	410, 45

Total ----- 2150, 76

Après examen, le Conseil approuve ce budget.

Puis rien n'étant à l'ordre du jour, la session a été close.

Tout en la Maire d'Availles, les heures, jours, mois et an étant passés.

Et, après lecture, les membres du Conseil présents ont tous signé.

ont
C. Foubault
Grandjean
Lepine
Laurin Joseph
Moring

67

Séance extraordinaire du 12 janvier 1898.

Le soir, à huit heures quatrevingt-dix-huit, le mercredi 12 janvier, à deux heures de l'après-midi, le Conseil municipal de la commune d'Arvailles s'est réuni en séance extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Le nombre du Conseil ayant été convoqué par lettre du 7 de ce mois, — Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Présent présent: M. A. Gruille Arrien, maire, M. Rabault Chabry, adjoint, Girardou François, Paul, Théod, Gramin René, Aubigny Sincère, Marin Louis, et Debioune Paul, formant la majorité des membres en exercice.

Absents: M. A. Gruille Arrien, Saisseau Joseph, Laveau Paul-Ernest et Epine Louis.

La séance a été ouverte et M. Aubigny a été nommé secrétaire.

Ordre du jour:

Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil:

1^o De la lettre de M. le Préfet de la Seine, en date du 16 décembre 1897, relative à l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

2^o De la circulaire relative au même objet, adressée à la date du 20 avril 1898, par M. le Ministre de l'Intérieur à M. le Préfet.

Monsieur le Maire indique l'importance qui s'attache en général à la question soulevée par M. le Ministre de l'Intérieur et par M. le Préfet de la Seine, et l'intérêt particulier qu'elle présente pour les habitants de la commune d'Arvailles. Le Conseil constate que la commune d'Arvailles n'a aucune autre ressource que les centimes additionnels,

lesquels ont à supporter une charge considérable en raison de la situation toute particulière que prennent les chemins vicinaux de la commune. En conséquence, les pensions, s'il en est créé dans la commune, ne pourront être servies qu'au moyen de ressources extraordinaires.

Le Conseil, approuvant pleinement les vues de M. le Ministre de l'Intérieur, est tout disposé à entrer dans cette voie, considérant que, dans la plupart des cas, les secours ainsi soumis à domicile coûtent moitié moins cher qu'à l'hospice en étant tout aussi efficaces et en ayant des effets moraux bien supérieurs.

D'après l'article 43 de la loi de finances du 29 mars 1897, le nombre des pensions peut atteindre la proportion de 2 p. 1000 en moyenne pour le département. La population d'Arvailles étant de 400 habitants, il pourrait être attribué à cette commune au moins une pension de 200 francs et même deux, si les autres communes n'usent pas de la faculté qui leur est laissée d'en demander. Le Conseil est d'avis de maintenant de voter en principe une pension de 200 francs en faveur de M. Arriot (Maire) Jean Paulmier, âgé de 83 ans et sans ressources, à la condition que la part de la commune dans cette dépense de 200 francs soit seulement de 60 francs, soit trente pour cent de la dépense totale, conformément à la proportion qui résulte de la loi susdite.

L'Assistance médicale et pharmaceutique est conformément aux indications contenues dans la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 20 avril 1898.

Fait en la Mairie d'Arvailles, les heures, jours, mois et an d'une part,

Et après lecture les membres du Conseil ont tous signé, excepté M. Girardou qui a déclaré ne pas le savoir.

Gruille Arrien
Rabault Chabry
Girardou François
Gramin René
Aubigny Sincère
Marin Louis
Debioune Paul

68 Commission administrative du bureau d'assistance. —
1^{re} session de 1898.

Le 2^e an mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, le dimanche
dix-sept février, à une heure et demie de l'après-midi, la Commission
administrative du Bureau d'Assistance de la Commune d'Availles
s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 12 de la loi
du 14 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite, pour dresser
la liste des personnes qui seront admises à l'assistance médicale
en 1898.

Étaient présents : M. A. Rabault Césaire, adjoint,
président ; Lépine Pierre et Debrionne Paul, Délégués du
Conseil municipal ; Woyat Pierre, Raymond Jules,
Barvin Pierre-Paul et Marsaud Alexandre, Délégués
de la Préfecture ; et Raymond Lémy, répartiteur communal
à Availles, Délégué par M. le Sous-Préfet, pour assister,
avec une consultative, aux séances de la Commission.

La Commission administrative du Bureau d'Assistance
a établi pour 1898 la liste suivante qui sera soumise au Conseil
municipal dans sa prochaine séance : 1^{er} Amiraull Désiré,
2^e Rabreau Marie, sa femme, 3^e Amiraull Désiré, 4^e Amiraull
Ernestine, 5^e Amiraull Enik, 6^e Amiraull Eugène, leurs
enfants, 7^e Barreau Jeanne, 8^e Delt, 9^e Basseveau François,
10^e Coënie Barthélemy, 11^e Wimbert Louis, sa femme, 12^e
Barlier Henri, 13^e Barbier Jules, leurs petits enfants, 14^e
Dugenne Jean, 15^e Blanchard Angélique, sa femme, 16^e
Gauthron Albini, 17^e Epine Marie, sa femme, 18^e Gauthron
Julia, 19^e Gauthron Eugène, 20^e Gauthron Mélanie, leurs enfants,
21^e Guirin Abraham, 22^e Coussat Marie, sa femme, 23^e Guirin
Louis, 24^e Guirin Marie, 25^e Guirin Berthe, 26^e Guirin
Jules, 27^e Guirin Armande, 28^e Guirin Georges, leurs enfants,
29^e Guillet François, 30^e Jeyoue Joséphine, 31^e Epine Pierre,

32^e Brauchère Jeanne, sa femme, 33^e Lunet Jeanne, 34^e Brissomet,
35^e Martinire François, 36^e Martinire Augustine, sa fille, 37^e
Martinire Alice-Augustine, sa petite-fille, 38^e Miriot Marie, 39^e
Saulnier, 40^e Moreau Sylvain, 41^e Beauvais Jeanne, sa femme,
42^e Nèveu Adèle, 43^e Granin, 44^e Petit Joseph, 45^e Fiteveau
Marie, sa femme, 46^e Petit Berthe, 47^e Petit Camille, leurs enfants,
48^e Rabreau Augustine, femme Jeyoue, 49^e Jeyoue Ernestine,
sa fille, 50^e Jeyoue Louis, 51^e Jeyoue Ernest, ses petits-enfants,
52^e Carqui Auguste, 53^e Viet Augustine, sa femme, 54^e
Carqui Ernestine, 55^e Carqui René, 56^e Carqui Georges,
leurs enfants.

Fait en la Mairie d'Availles, le deux, jour, mois et an
d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance
ont signé :

R. Raymond Lépine

Woyat P. Barvin A. Marsaud Raymond Jules

69 Conseil municipal. — 1^{re} session ordinaire de 1898.

Le 2^e an mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, le dimanche
dix-sept février, à deux heures de l'après-midi, le Conseil municipal
de la Commune d'Availles s'est réuni à la Mairie, sous la présidence
de M. Rabault Césaire, adjoint, pour la tenue de la première
session ordinaire de 1898. — Les membres du Conseil ayant été
convoqués par lettres du huit de ce mois. — Et la réunion ayant
été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents : M. A. Rabault Césaire, adjoint, Girardin
François, Lamy Henri, Granin Lémy, Anthigny Sincère,
Laircau Joseph et Debrionne Paul.

Absents : A. A. Creuille Arrien, Maire, Aprin Louis

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

Crouzi Aubin, Epine Louis et Perron Paul - Ernest.

La séance a été ouverte et M. Laisvian a été nommé secrétaire.
Liste des Indigents.

Monsieur le Président soumet à l'examen du Conseil municipal la liste nominative des personnes qui, en cas de maladie, eussent été admises à l'Assistance médicale gratuite pendant l'année 1898.

Cette liste, dressée en triple expédition par la Commission du Bureau d'Assistance dans sa réunion de ce jour, à une heure et demie, comprenait cinquante-deux inscriptions qui, toutes paraissant justifiées, ont été maintenues par le Conseil municipal après délibération en Comité secret.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la session a été close. Fait en la Mairie d'Availles, les heures, jour, mois et an, l'autre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil présents ont signé, excepté M. Girardeau qui a déclaré ne pas le savoir.

S. Anthony B. Hobaud. V. Briou
Gourau Goussob. Girardin Jont
P. Briou Paul servais

70. Séance extraordinaire du 29 Mars 1898.

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, le mardi vingt-neuf mars à deux heures de l'après-midi, le Conseil municipal de la Commune d'Availles s'est réuni en séance extraordinaire à la mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres du vingt-trois de ce mois, — Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

Étaient présents: M. M. Creville Arion, Maire, Rabault Celestin, adjoint, Epine Louis, Pardy Florent, Marin Louis, Girardin René, Laisvian Joseph, Perron Paul - Ernest, formant la majorité des membres en exercice.

Absents: M. M. Girardeau François, Crouzi Aubin, Anthony Lucien et Dominique Paul.

La séance est ouverte et M. Marin Louis a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire expose que, d'accord avec M. l'Agent-voyer cantonal de Vieuxville-St-Vanne, il a fait ébrancher les arbres qui bordent le chemin de grande communication N° 4 bis, de la borne 4 à la borne 9, et qu'à cet effet les branchages il a été comptés 2250 fagots, moyennant un prix de façon de dix centimes par fagot.

Ces fagots placés sur la route sont l'objet de certaines infractions qui en font diminuer le nombre de jour en jour. Il y a donc urgence à prendre une décision, à fixer le prix du fagot et à les vendre.

Le Conseil municipal, après une discussion prolongée, émet l'avis unanime que ces fagots, composés en grande partie de menus branchages, ne peuvent pas être estimés plus de vingt centimes le fagot.

M. le Maire soumet alors au Conseil une proposition de vendre à M. de Brioune Paul, habitant de cette commune, par lequel il rachète les 2250 fagots dont il s'agit au prix de vingt centimes l'un.

Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité et décide qu'elle sera adressée immédiatement à M. le Sous-Préfet qui la transmettra à M. le Préfet pour recevoir son approbation.

M. le Maire expose en outre que la somme à provenir de cette vente de 2250 fagots à vingt centimes l'un, s'élève à 450 francs et il propose qu'il soit fait de cette somme l'emploi suivant:

Traie de façon de 2250 fagots à 0,20 l'un	2250 ..
Secours aux pauvres de la commune	150 ..
Entretien des chemins vicinaux	150 ..

Total 450 ..

Le Conseil approuvé à l'unanimité les propositions qui précèdent.

Fait en la mairie d'Availles les heures, jours, mois et an d'après la loi.

Et, après lecture, les membres du Conseil présents ont tous signé.

J. Gruille
Bureau d'Assistance

Spire Jont

71 Commission administrative du Bureau d'Assistance. — 2^e session de 1898.

Le samedi huit-cent quatre-vingt-dix-huit, le dimanche 13 juin, à une heure et demie de l'après-midi, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la commune d'Availles s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 12 de la loi du 17 juillet 1893, sur l'assistance médicale gratuite, pour procéder à la révision de la liste des Indigents qui ont été admis à l'assistance médicale en 1897.

Étaient présents: M. M. Gruille Adrien, maire, président; Spire Louis et Debrion Paul, délégués du Conseil municipal; Louis Thiret, Raymond Jules, Bureau Pierre - Paul et Marsaud Alexandre, délégués de la Préfecture; et Raymond Ramy répartiteur, domicilié à Availles, délégué par M. le Sous-Préfet pour assister, avec titre consultative, aux séances de la Commission.

La Commission administrative a été d'avis: 1^o de rayer de la liste dressé le 13 février de cette année: Beauchère Jeanne, Mariot Marie et Moreau Sylvain, pour cause de décès; Lerot Jeanne et la famille Carquei, composée du père, de la mère et de 3 enfants, qui ont quitté la commune; 2^o et d'ajouter, sous les numéros 13, 14 et 15, les 3 personnes suivantes: Marie Adolphe, journalier, âgé de 31 ans; Libereau Eugénie, sa femme, sans profession, âgée de 28 ans, Adolphe Ernestine, âgée de

6 ans, demeurant ensemble à Chabonne, en cette commune, qui sont dans la plus grande nécessité.

Par suite de ces rattachements et additions, la liste des Indigents ne comprend plus que 46 noms.

Fait en la Mairie d'Availles, les heures, jours, mois et an susdits.

Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance ont tous signé.

J. Nardin
Bureau d'Assistance

72 Conseil municipal. — 2^e session ordinaire de 1898.

1^{er} Mars (12 jours 1898)

Le samedi huit-cent quatre-vingt-dix-huit, le dimanche 13 juin, à deux heures de l'après-midi, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, pour la tenue de la deuxième session ordinaire de 1898. Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres en huit de ce mois, — Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. M. Gruille Adrien, maire; Rabault Chrestien, adjoint; Grandjean François, Marin Louis François, Paul Thiret, Grandin Romig, Sureau Joseph, Spire Louis et Debrion Paul, jouissant la majorité des membres en exercice.

Absents: M. M. Gruie Adrien, Botigny Pierre et Bureau Paul Ernest.

La séance a été ouverte et M. Sureau Joseph a été nommé secrétaire.

Ordre du jour:

- 1^o Révision de la liste des Indigents.
- 2^o Compte-rendu des recettes et dépenses de l'exercice 1897.
- 3^o Budget additionnel de 1897.

- 4° Budget primitif de 1899.
- 5° Vote des impositions relatives aux chemins.
- 6° Vote des impositions extraordinaires autres que celles relatives aux chemins.
- 7°

1° Révision de la liste des Indigents.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil la Liste des Indigents, dressée le 13 février 1898 par la Commission administrative du Bureau d'Assistance, arrêtée le même jour par le Conseil municipal, visée le 2 Mars suivant par M. le Préfet et révisée par le Bureau d'Assistance dans sa séance tenue aujourd'hui même de une heure et demie à deux heures.

Le Bureau d'Assistance a retranché de la liste: Deauchine Jeanne, Mariet Marie et Marceau Sylvain, sous les trois décrets; Simon Jeanne, Tranqui Auguste, Viel Augustin, Tranqui Emilienne, Tranqui Marie et Tranqui Georges, qui ont quitté la Commune; et a ajouté: Marie Holphe, Eberceau Eugénie sa femme, Holphe Ernestine, leur fille, domiciliés ensemble à Chabonne, en cette Commune, qui se trouvent dans le plus grand dénuement.

A l'unanimité le Conseil approuve ces retranchements et additions.

2° Compte rendu des recettes et dépenses de l'exercice 1897.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal le compte de gestion présenté par M. Desbail, Receveur municipal d'Availles pour l'exercice 1897.

Après examen de cette pièce, le Conseil municipal demande qu'il plaise au Conseil de Préfecture d'approuver ce compte qui ne donne lieu à aucune observation.

Le Conseil procède ensuite à l'examen du Compte administratif de 1897. Lors de l'examen, le Conseil élut pour Président M. Lepine Louis, Conseiller municipal.

Le Compte administratif, présenté par M. le Maire, est d'accord avec le compte de gestion de M. le Receveur municipal et il ne donne

lieu à aucune observation. Le Conseil municipal l'approuve.

La suite de la session a été renvoyée à une date ultérieure, en raison de la nécessité d'attendre certaines pièces et certains renseignements qui ne sont pas encore parvenus à la Mairie.

Fait en la Mairie d'Availles, le heure, jour, mois et an d'autre part.

J., après lecture, les membres du Conseil présents ont tous signé, excepté M. Giraudau François qui a déclaré ne pas le saisir.

Pont et Breuille
Rabault Christian
F. Chaureau
Antigny Jérôme
Grandin

Suite de la 2^e session ordinaire de 1898.

2^{ème} séance (3 juillet 1898)

L'an mil huit cent quatre-vingt-huit, le trois juillet, à deux heures de l'après-midi, le Conseil municipal de la Commune d'Availles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. le Maire pour la continuation de la 2^e session ordinaire de 1898. Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres du 29 juin. Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Présents: M. M. Cruille et Devin, maire, Rabault Christian, adjoint, Gruze Adrien, Paul Florent, Lepine Louis, Giraudau François, Chaureau Joseph, Antigny Jérôme, formant la majorité de membres en exercice.

Absents: M. M. Debièvre Paul, Grandin Remy et Serreau Paul. Ernest et Moiré Louis François.

La séance a été ouverte et M. Antigny a été nommé secrétaire.

Ordre du jour: Avis relatif à un changement de date dans les foires de Dissais.

NUMEROS D'ORDRE.	DELIBERATIONS.
	2° Budget additionnel de 1898. M. le Maire invite le Conseil à étudier le budget add ⁿ de 1898. Les Recettes et les Dépenses de ce budget sont établies comme il suit :
	1° Recettes.
1°	Excédent de l'exercice 1897. 4,90,72
2°	Dépenses de l'exercice 1897. 4,50
3°	Vente de 2330 fagots, provenant d'élagages sur le chemin de grande communication N° 4 bis, à 0,20 l'un. 450 ..
4°	Vente de 960 fagots provenant d'élagages du même chemin N° 4 bis, à 0,20 l'un. 192 ..
5°	Concession de terrain au Cimetière 60 ..
	Total 2197, 22
	2° Dépenses.
1°	Entretien et construction des chemins vicinaux au moyen du reliquat de l'exercice précédent. 1026, 86
2°	Réserve pour remboursement d'emprunts à la caisse vicinale 113, 81
3°	Idem à la caisse des écoles 88, 80
4°	Subvention de la Fabrique et de M. Gruelle pour réparation de l'église, servie à la Recette municipale au titre de l'exercice 1897 et non employée pendant cet exercice. 200 ..
5°	Paiement à divers ouvriers de la façon de 3340 fagots provenant d'élagages sur le chemin de grande communication N° 4 bis, à 0,20 l'un. 334 ..
6°	Transport de 130 fagots destinés aux pauvres. 12 ..
7°	Part des pauvres dans le produit des élagages du chemin N° 4 bis. 107 ..
8°	Entretien des chemins vicinaux 214 ..
9°	Part des pauvres dans le produit des concessions au cimetière 20 ..
10°	Dépenses imprévues 0, 75
	Total 2197, 22

NUMEROS D'ORDRE.	DELIBERATIONS.
	Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget additionnel ainsi présenté.
	3° Réforme des prestations.
	M. le Maire expose que le régime des prestations ayant donné lieu à des plaintes, il s'est préoccupé d'y porter remède. Deux moyens se présentent : 1° Supprimer les journées de prestations et les remplacer par des centimes additionnels ; 2° transformer les journées de prestation en tâches.
	En ce qui concerne le premier moyen, il n'est pas possible de l'appliquer à la totalité des trois journées de prestations. M. le Maire propose de l'appliquer à une journée de prestation seulement ? Il en résultera un allègement notable pour les journaliers, les métayers, les fermiers et les petits propriétaires, une surcharge assez légère pour les moyens propriétaires sous l'impôt sera augmentée de un à cinq pour cent, et une surcharge un peu plus forte pour les grands propriétaires, pour lesquels l'augmentation d'impôt, dépassant cinq pour cent, pourra atteindre, au maximum environ huit pour cent. M. le Maire estime que cette mesure, très favorable aux petits contribuable, recueilli de toute la population un accueil favorable.
	En ce qui concerne le second moyen, le règlement administratif élaboré par le Conseil Général ne permettant de l'employer que pour une journée seulement sur les trois, c'est à dire pour la journée affectée aux chemins vicinaux ordinaires. M. le Maire propose en conséquence au Conseil de décider que cette journée sera transformée en tâches.
	De ce qui précède il résulte que M. le Maire propose que les trois journées de prestation soient, dans le Budget primitif de 1899, réparties comme il suit, savoir :
	1° Une journée remplacée par des centimes additionnels.
	2° Une journée transformée en tâches et consacrée aux chemins vicinaux ordinaires.

Maire, n° 1. — Registre des délibérations. — Imprimé. — Paris. — Impr. PAUL DUPONT (A.) 205, 210.

3^e Une journée maintenue sans changement.
Le marché pour l'entretien des chemins vicinaux devant à expiration le 31 décembre 1898, il y a lieu d'en préparer un autre pour les trois années de 1899, 1900 et 1901, lequel devra contenir les deux clauses suivantes :

1^o La journée de prestation consacrée aux chemins vicinaux ordinaires sera transformée en tâches suivant un tarif à déterminer.

2^o Les deux journées de prestation consacrées aux chemins vicinaux de grande communication donneront lieu à la modification suivante, savoir : l'une des deux journées sera supprimée et remplacée par des centimes additionnels, tandis que l'autre sera maintenue sans changement. Les trois journées de prestation valent 2155,50, une journée de prestation vaut 718,50. La valeur des centimes étant de 5^u, 5^u, il en résulte que les centimes additionnels à créer sont au nombre de 12 cent. 4 dixièmes et comme l'impôt total, payé par les contribuables, est de 149 centimes la surcharge sera de 8,4 pour cent, dont il y a lieu de déduire la valeur de la journée de prestation supprimée. Cette déduction sera d'autant plus forte relativement que le contribuable sera moins important.

Pour les contribuables payant moins de 50 d'impôt, il y aura en fin de compte diminution d'impôt. Pour ceux payant plus de 50 il y aura une augmentation légère.

Le Conseil, après avoir entendu les explications qui précèdent, lui donne une entière approbation et vote à l'unanimité :

- 1^o une journée de prestation maintenue sans changement.
- 2^o une journée de prestation transformée en tâches.
- 3^o une journée de prestation supprimée et remplacée par des centimes additionnels au nombre de douze centimes et quatre dixièmes de centime.

4^o Assistance aux vieillards infirmes.

M. le Maire rappelle qu'une somme d'une circulaire

du Ministre de l'Intérieur M. A. les Préfets en date du 30 avril 1898 il peut être institué, dans chaque commune, ses secours à domicile, sous forme de pension mensuelle, comprise entre 90 et 200 francs par an, à raison de une par 500 habitants et où le concours, dans les propositions déterminées, de la commune, du Département et de l'Etat. En raison de l'état de la population de la Commune d'Israëlles (702), cette commune a droit à une pension.
La contribution de la Commune devant être de 30 p. 100, il en résulterait pour la Commune une dépense annuelle de 60 francs. M. le Maire propose d'inscrire une dépense de 60 francs, pour cet objet, au Budget primitif de 1899.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

5^o Budget primitif de 1899.

M. le Maire soumet au Conseil le Budget primitif de 1899, qui contient une innovation très importante relative au régime des prestations. Il donne lecture au Conseil de ce budget dont tous les articles sont successivement discutés et adoptés.

L'ensemble du Budget est ensuite voté par le Conseil à l'unanimité.

6^o Vote des impositions relatives aux chemins.

Le Conseil, se conformant à l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet en date du 30 avril 1898, a voté :

1 ^o	2 journées de prestation en nature, évaluées à	1437, ..
2 ^o	12 centimes quatre dixièmes remplaçant 1 journée de prestation	718,50
3 ^o	Les 5 centimes spéciaux ordinaires, évalués à	287,86
4 ^o	3 centimes add ^{ns} pour entretien des chemins vicinaux ordinaires	
	(art. 146 de la loi du 5 août 1884)	173,61
5 ^o	13 autres centimes add ^{ns} pour complément d'entretien des chemins vicinaux ordinaires.	747,51

Cette somme de 747,51 fait partie du crédit de 1647,27 porté au Budget primitif de 1899 pour dépenses obligatoires et facultatives.

Total à reporter: 3364,48

NUMÉROS D'ORDRE.	DELIBÉRATIONS.
	Report --- 3364,28
6°	<p>Deux annuité due à la caisse vicinale La dépense totale pour l'entretien des chemins s'élevé à --- 3756,48 se décomposant ainsi :</p> <p>1° Pour remboursement d'emprunts --- 392,50 2° Pour les chemins de G^{de} Com^m N^{os} 9 et 4 bis --- 1628,91 3° Pour les chemins vicinaux ordinaires --- 1735,57</p> <p style="text-align: center;">Total égal --- 3756,48</p> <p>7° Vote des impositions extraordinaires autres que celles relatives aux chemins. Le Conseil ratifie ensuite les impositions extraordinaires suivantes, savoir :</p> <p>1° Le salaire du garde-champêtre --- 190,50 2° La 16^e annuité due à la Caisse des écoles --- 106,50 3° Part de la Commune dans l'Assistance médicale gratuite --- 62,23 4° Au titre des dépenses obligatoires et facultatives, nécessaires pour équilibrer le Budget --- 1647,28.</p> <p>Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la deuxième session a été close.</p> <p>Fait en la Mairie d'Arvillies les heures, jours, mois et an d'autre part.</p> <p>Et, après lecture, les membres du Conseil présents ont signé, excepté M. Girardeau François qui a déclaré ne pas le savoir.</p> <p style="text-align: center;">B. Falourd. Perrin Gent. Leprieux Grandjean Paul Muraire</p>
77	Commission administrative du Bureau d'Assistance. — 3 ^e Session de 1898.
	<p>Le mardi huit cent quatre-vingt-dix-huit, le mardi treize septembre, à midi et demi, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la Commune d'Arvillies, s'est réunie, conformément</p>

NUMÉROS D'ORDRE.	DELIBÉRATIONS.
	<p>aux dispositions de l'art. R de la loi du 13 juillet 1893 sur l'Assistance médicale gratuite, pour procéder à la révision de la Liste des Indigents qui ont été admis à l'Assistance médicale en 1898.</p> <p>Ont été présents : M. M. Truelle Maire, président; Léprieux Jules et Dubienne Paul, délégués du Conseil municipal; Léprieux Pierre, Raymond Jules, Barin Pierre-Claude et Marsaud Alexandre, délégués de la Préfecture; et Raymond Henry, répartiteur délégué à Arvillies, délégué par M. le Sous-Préfet pour assister, avec son consultateur, aux séances de la Commission.</p> <p>La Commission administrative ne voit aucun changement à apporter à la Liste des Indigents admis à l'Assistance médicale gratuite, telle qu'elle a été arrêtée le douze juin dernier. En conséquence le nombre des inscrits est maintenu à 146.</p> <p>Fait en la Mairie d'Arvillies, les heures, jours, mois et an d'autre part.</p> <p>Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance ont tous signé.</p> <p style="text-align: right;">A. Perrin</p>
76	Conseil municipal. — 3 ^e Session ordinaire de 1898.
	<p>Le mardi huit cent quatre-vingt-dix-huit, le mardi 13 septembre, à une heure de l'après-midi, le Conseil municipal de la Commune d'Arvillies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, pour la tenue de la 3^e session ordinaire de 1898. Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres du huit de ce mois, — Et la séance ayant été annoncée conformément à la loi.</p>

Présents: M. M. Gruille Adrien, maire, Habréant
Célestin, adjoint, Couzi Adrien, Epine Louis, Grandin Henry,
Morin Louis et Vial, Florent, formant les majorités des
membres en séance.

Absents: M. M. Gueneau François, Anthigny
Sincère, Debrionne Paul, Sureau Paul, Coust et Sureau
Joseph.

La séance a été ouverte et M. Grandin Henry a été
nommé secrétaire.

Ordre du jour:

- 1^o Révision de la liste des Indigents.
- 2^o Nomination de deux délégués chargés de dresser la liste électorale
consulaire pour 1898.

1^o Révision de la liste des Indigents

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la
délibération de la Commission administrative du Bureau
d'Assistance, adopte le même avis et maintient à 46 le
nombre des inscrits.

2^o Nomination de deux délégués chargés de dresser la
liste électorale consulaire pour 1898.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil municipal
qu'il y a lieu de procéder à la nomination de deux Conseillers
municipaux qui seront chargés de dresser la Liste électorale
consulaire pour 1898.

Et, immédiatement le Conseil a désigné
M. M. Epine Louis et Morin Louis François.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la session a été close.
Fait en la Mairie d'Availles, le deux, jour, mois et an l'autre
part.

Et, après lecture, les Conseillers présents ont tous signé.

A. Gruille
S. Anthigny

77 Commission administrative du Bureau d'Assistance. — 4^e session de 1898.

Le mardi huit cent quatre-vingt-dix-huit, le dimanche
4 décembre, à une heure et demie de l'après-midi, la Commission admi-
nistrative du Bureau d'Assistance de la Commune d'Availles s'est
réunie, conformément aux dispositions de l'art. 12 de la loi du 14 juillet
1893 sur l'Assistance médicale gratuite, pour procéder à la révision de la
liste des Indigents qui ont été admis à l'Assistance médicale en 1897.

Présents: M. M. Gruille Adrien, maire,
président, Epine Louis et Debrionne Paul, délégués du Conseil
municipal; Noyé Pierre, Raymond Jules, Barbin Pierre Paul
et Marraud Alexandre, délégués de la Préfecture; et Raymond Henry
répartiteur, domicilié à Availles, délégué par M. le Sous-Préfet,
pour assister, avec voix consultative, aux séances de la Commission.

La Commission administrative a été d'avis: 1^o de
réviser la liste des Indigents de la commune de la liste dressée le 13 février de cette année: Martinier
François, décédé; 2^o et d'ajouter Sureau Alexandre, journalier,
âgé de soixante ans, et Brog Marie, sa femme, sans profession, âgée
de soixante-cinq ans, domiciliés ensemble à la Brocharrière, en cette
Commune, qui sont infirmes et dans la plus grande nécessité.

Par suite de ces retranchements et additions, la liste des Indigents
comprend maintenant 47 noms.

Fait en la mairie d'Availles, les deux, mois et an
que dessus.
Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance
ont signé.

A. Gruille

78 Conseil municipal. — 4^e session ordinaire de 1898.

Le mardi huit cent quatre-vingt-dix-huit, le dimanche

le 4 décembre, à deux heures de l'après-midi, le Conseil municipal de la Commune d'Araïlles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, pour la tenue de la 4^e session ordinaire de 1898. — Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres du 29 novembre dernier, — Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Présents: M. M. Gruille Arrien, maire, Rabault Charles, adjoint, Giraudau François, Espine Louis, Marin Louis, François, Saisseau Joseph, Dehonn Paul, et Bureau Paul, Anct.

Absents: M. M. Pandy Thuret, Crevin Achille, Grandin Remy et Anthony Sincire.

La séance a été ouverte et M. Saisseau Joseph a été nommé secrétaire.

Ordre Du jour :

- 1^o Revision de la liste des Indigents.
- 2^o Désignation de 2 vieillards âgés de plus de 70 ans, infirmes et sans ressources, à chacun desquels peut être attribué un secours à domicile de Cent francs pour l'année 1899.
- 3^o Nomination des Délégués chargés de reviser la liste électorale.
- 4^o Liste des 20 Contribuables fonciers parmi lesquels seront choisis les Réparatiers pour 1899.
- 5^o Approbation du Budget des Chemins vicinaux pour l'exercice 1899.
- 6^o Vote du Tarif de la Conversion en tâches des prestations en nature.
- 7^o Autorisation donnée au Recueil municipal d'Araïlles de résider à Châtelierault.

1^o Revision de la liste des Indigents.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil le Prot. des Indigents, dressé le 13 février 1898 par la Commission administrative du Bureau d'Assistance, arrêté le même jour par le Conseil municipal, visé le 2 mars suivant par M. le Préfet et renvoyé

par le Bureau d'Assistance dans ses réunions précédentes suivantes. Le Bureau d'Assistance a retranché de la liste Martinicère François, pour cause de décès, et a ajouté Sicre Alexandre et Sirey Marie, sa femme, domiciliés ensemble à la Brocharrière, en cette Commune, qui sont infirmes et dans la plus grande misère.

A l'unanimité le Conseil approuve ces retranchements et additions.

2^o Désignation de 2 vieillards âgés de plus de 70 ans, infirmes et sans ressources, à chacun desquels peut être attribué un secours à domicile de Cent francs pour l'année 1899.

Monsieur le Maire rappelle que, dans la séance extra-ordinaire du 12 janvier 1898, il a donné lecture au Conseil :

1^o de la lettre de M. le Préfet de la Seine, en date du 14 décembre 1897, relative à l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

2^o de la circulaire relative au même objet adressée à la date du 20 août 1897 par M. le Ministre de l'Intérieur à M. Jules Prieftz.

Et qu'après avoir indiqué l'importance qui s'attache en général à la question soulevée par M. le Ministre de l'Intérieur et l'intérêt particulier qu'elle présente pour les habitants de la Commune d'Araïlles, il a proposé et fait voter en principe une pension de 200 francs, en faveur de M^{lle} M^{lle} Saubrier, âgée de 83 ans et sans ressources. Cette proposition n'a pas eu de suite et la M^{lle} Saubrier est actuellement décédée.

Aujourd'hui la question se présente à nouveau et dans de meilleures conditions, attendu que le Conseil général a voté dans sa session du mois d'août dernier un crédit de 10000 francs pour contribution aux pensions qui pourraient être proposées par les Communes du département de la Seine.

Après délibération sur les misères susceptibles d'être secourues, le Conseil décide de proposer, d'accord avec la Commission d'assistance :

NUMEROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

1^o un secours à domicile de 100 francs, pour l'année 1899, en faveur de Degonne Jean, âgé de 79 ans, infirme et sans ressources;

2^o un deuxième secours à domicile de 100 francs, pour l'année 1899, en faveur de Bussereau François, âgé de 71 ans, infirme et sans ressources.

La contribution de la Commune d'Availles pour chacun de ces secours à domicile est de quatre-vingt soit quatre francs.

La dépense totale est donc de soixante francs et elle est inscrite au Budget de 1899.

3^o Nomination des Délégués chargés de reviser la liste électorale.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de nommer les Délégués qui seront chargés de dresser, dans les 10 premiers jours de janvier 1899, le tableau des rectifications à faire à la Liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, et de juger les réclamations qui pourront se produire du 15 janvier au 31 février inclusivement.

Et aussitôt le Conseil a désigné :

1^o Pour dresser le tableau rectificatif, conjointement avec le Maire et le Délégué de la Préfecture, M. Espine Louis;

2^o Pour statuer sur les réclamations, le Conseil avec les membres de la 1^{re} Commission, M. M. Antigny Sincire et Vandy Florent.

4^o Liste des 30 Contribuables fonciers parmi lesquels seront choisis les Répartiteurs pour 1899.

Le Conseil, sur la proposition de Monsieur le Maire, a dressé la liste des Contribuables fonciers parmi lesquels l'Administration supérieure désignera les Répartiteurs titulaires et les Répartiteurs suppléants pour 1899.

Ce sont : M. M. Cruzi Adrien, Vandy Florent, Siveau Joseph, Bardin Pierre, Espine Louis, Espine François, Raymond Henry, Antigny Sincire, Debrionne Paul,

NUMEROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

Arreau Paul-Eustache, Giraudau François et Joyeux Louis,
Cous propriétaires fonciers habitant la Commune d'Availles.

Et 2^o M. M. Daille Louis et Nombert Augustin, domiciliés en la Commune de Canon, Creulb Raoul et Raymond Eugène, domiciliés en la Commune de Vieux-J. Vieux, Doucet Pierre et Dugues Sylvain, domiciliés en la Commune de Monthoiron; Péhel François et Vaurin Emile, domiciliés en la Commune de Châtelleraut;

Cous propriétaires fonciers habitant hors de la Commune d'Availles, mais dans un rayon de deux myriamètres.

3^o Approbation du Budget des Chemins vicinaux pour l'exercice 1899.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil le Budget des ressources, des travaux et des dépenses des chemins vicinaux ordinaires.

Ce Budget s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 3773, 27. En ce qui concerne les Recettes, ladite somme de 3773, 27 contient 1389, 91 de ressources extraordinaires dont 408, 76 pour remboursement d'emprunts et 921, 15 pour entretien. En ce qui concerne les Dépenses, le total se décompose de la manière suivante :

1 ^o Contingent des Chemins de grande Communication	1628, 91
2 ^o Entretien des chemins vicinaux	2144, 36
Total	3773, 27

La somme de 2144, 36 se détaille comme il suit :

1 ^o Salaire des cantonniers communaux	720, 00
2 ^o Allocation facultative du Cantonnier chef surveillant	50, 00
3 ^o Travaux d'entretien divers en nature ou en argent	265, 60
4 ^o Remboursement d'Emprunts et Intérêts	408, 76
Total	2144, 36

Après examen, le Conseil approuve ce Budget, sous réserve des modifications à introduire pour le mettre d'accord avec les mesures votées par la délibération du 14 juillet 1898 pour la réforme

NUMEROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

des prestations. Cette réforme consiste à remplacer une journée de prestation par des Centimes additionnels et à combler en fâches l'une des deux autres journées de prestation. Le Budget de la Commune d'Availles, pour l'exercice 1899, a été établi en conséquence, il ne prévoit que deux journées de prestation, la troisième étant remplacée par des Centimes additionnels. Le Budget des chemins vicinaux pour 1899 ayant été établi par le Service vicinal, avant que la modification des prestations lui ait été notifiée officiellement, prévoit trois journées de prestation comme l'année précédente.

C^o Vote du tarif de la Conversion en fâches des prestations en nature.

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'une des trois journées de prestation devant être remplacée par des fâches, il y a lieu de voter un Tarif de conversion en fâches.

Après délibération, le Conseil vote le Tarif dont le détail suit.

Savoir: Extraction d'un mètre cube de sables de cailloux roulés ou de sablière. 1. 50

Passage à 6 centimètres d'un mètre cube de cailloux roulés ou de sablière. 1. "

Passage à 6 centimètres d'un mètre cube de sables de nature dure. 2. 50

Charge d'un mètre cube en roture. 0. 25

Transport au tombereau d'un mètre cube pour une distance de Cent mètres. 0. 10

Couvrement d'un mètre linéaire de fossé. 0. 05

Emploi d'un mètre cube de matériaux pour entretien des chaussées (bouvement compris). 0. 50

Ramassage d'un mètre cube de cailloux à la surface du sol. 1. "

2^o Autorisation donnée au Receveur municipal d'Availles de résider à Châtellerault.

Monsieur le Maire communique au Conseil

NUMEROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

une Demande formulée par M. Pitaud, Receveur municipal d'Availles, à l'effet d'être autorisé à résider à Châtellerault. Le Conseil accorde l'autorisation demandée, à la condition que M. le Receveur se transporte dans la Commune au moins une fois tous les deux mois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la session a été close.

Fait en la mairie d'Availles les heures, jour, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont tous signé, excepté M. Grandjean François qui a déclaré ne pas le savoir. A. Gruel

79 Commission administrative du Bureau d'Assistance
1^{re} session de 1899.

S'au huit cent quatre-vingt-dix-neuf, le dimanche dix-neuf février, à une heure et demie de l'après-midi, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la Commune d'Availles s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 1^{er} de la loi du 19 juillet 1897 sur l'Assistance médicale gratuite, pour dresser la liste des personnes qui seront admises à l'Assistance médicale en 1899.

Étaient présents: M. A. Gruel, Maire, président; Pélissier Louis et Dubouche Paul, Délégués du Conseil municipal; Nogué Pierre, Raymond Jules, Bardin Pierre-Paul et Marsaud Alexandre, Délégués de la préfecture; et Raymond Remy, répartiteur domiciliaire à Availles, délégué par M. le Sous-Préfet, pour assister, avec son consultable, aux séances de la Commission.

La Commission administrative du Bureau d'Assistance a établi pour 1899 la liste suivante qui sera soumise

au Conseil municipal dans sa prochaine séance: 1°. Adolphe Vain,
2°. Edouard Eugène; 3°. Adolphe Ernestine; 4°. Louis Alexandre;
5°. Sisa Marie; 6°. Amiraull Désiré; 7°. Amiraull Désiré,
fil; 8°. Amiraull Ernestine; 9°. Amiraull Emile; 10°. Amiraull Eugène;
11°. Barroux Jean; 12°. Brossereau François;
13°. Copie Barthélémy; 14°. Klumberg Louis; 15°. Barbier Henri;
16°. Barbier Jules; 17°. Degenne Jean; 18°. Blanchard Angélique;
19°. Gantron Niloni; 20°. Epine Marie; 21°. Gantron Jules;
22°. Gantron Eugène; 23°. Gantron Melanie; 24°. Guérin
Alexandre; 25°. Couvat Marie; 26°. Guérin Louis; 27°. Guérin
Marie; 28°. Guérin Berthe; 29°. Guérin Jules; 30°. Guérin
Aurélienne; 31°. Guérin Georges; 32°. Guillet François;
33°. Jouve Sophie; 34°. Epine Pierre; 35°. Martinière
Angélique; 36°. Martinière Alice Augustine; 37°. Beauvais Jeanne;
38°. Moreu Adèle; 39°. Petit Joseph; 40°. Edouard Marie; 41°. Petit
Berthe; 42°. Petit Camille; 43°. Ribreau Augustine;
44°. Jouve Ernestine; 45°. Jouve Louis; 46°. Jouve
Ernest; 47°. Rouel Joseph.

Fait en la mairie d'Arailles, les heures,
jour, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Bureau
d'Assistance ont signé. / A. Gruitt

80 Conseil municipal — 1^{re} session ordinaire de 1899.

Le an mil huit cent quatre vingt Dix-neuf, le
dimanche six-neuf février, à deux heures de l'après-midi, le
Conseil municipal de la Commune d'Arailles s'est réuni
à la mairie sous la présidence de M. le Maire, pour la
tenue de la première session ordinaire de 1899. Les

membres du Conseil ayant été convoqués par lettres du 16 de ce mois,
— Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. M. Gruitt Maire,
Klabault Célestin, adjoint, Creuzé Julien, Grandjean François,
Grandin Henry, Laitau Joseph, Antiquy Lucien, Vignier Louis,
Debrionne Paul et Serreau Paul, formant la majorité
des membres en exercice.

Absents: M. M. Moreu Louis et Saint Florent.
La séance a été ouverte et M. Laitau Joseph a été nommé
secrétaire.

Ordre du jour:

- 1°. Liste des Indigents.
- 2°. Réparation de la toiture de l'église de Pringay.
- 3°. Admission d'urgence à l'hôpital de Châtellerault.
- 4°. Secours aux vieillards âgés de plus de 70 ans, infirmes et sans
ressources.
- 5°. Approbation de la soumission Pichet.
- 6°. Comptes et Budget de la fabrique d'Arailles.
- 7°. Comptes et Budget de la fabrique de Pringay.
- 8°. Protection des Chemins vicinaux.

1°. Confection de la Liste des Indigents.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil
municipal la liste nominative des personnes qui, en cas de
maladie, doivent être admises à l'Assistance médicale gratuite
pendant l'année 1899.

Cette liste, dressée en double copie par la
Commission du Bureau d'Assistance dans sa réunion
de ce jour, à une heure et demie, comprend quarante-sept
inscriptions qui, toutes paraissant justifiées, ont été maintenues
par le Conseil municipal après délibération en comité secret.

2°. Réparation de la toiture de l'église de Pringay.

Monsieur le Maire expose que son attention a été

NUMEROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

appelé à la fin de l'année dernière sur le mauvais état de la toiture de l'église de Brinçay et que, s'étant rendu avec son adjoint à Brinçay, il a constaté que la toiture de la dite église, propriété communale, exigeait impérieusement une réparation et que, dans le cas où cette réparation serait différée, elle pourrait nécessiter des frais beaucoup plus considérables.

Le Maire et l'Adjoint se sont trouvés d'accord pour juger nécessaire l'intervention d'un homme de l'art, et M. Georges Wauc, architecte à Châtelleraut, a été invité à faire un rapport. M. le Maire donne lecture au Conseil: 1° du susdit Rapport de l'architecte en date du 20 décembre 1898;

2° du détail estimatif portant la même date.

Ensuite il fut connu que les paroissiens de Brinçay, dans le but de réduire à une somme inférieure à trois cents francs la dépense à la charge de la Commune d'Asailles, se sont engagés à contribuer aux frais de réparation pour une somme de cent soixante francs. Est en effet le montant de la souscription que M. le Maire communique au Conseil, pour être jointe à la présente délibération, en même temps qu'une soumission du sieur Bussureau, Charpentier, qui s'est engagé à exécuter le travail dont il s'agit conformément au Dors de l'architecte. Ce travail, ta l'urgence, a été fait immédiatement.

Le Conseil, après avoir entendu les explications qui précèdent et après en avoir délibéré, donne son entière approbation aux mesures prises par M. le Maire et décide à l'unanimité:

1° Que M. le Receveur municipal d'Asailles est autorisé à recevoir de M. le Trésorier de la Fabrique de Brinçay, la somme de cent soixante francs, montant d'une souscription pour la réparation de la toiture de

Donne
premier
cinquante
unités
et Brinçay

Donne
premier
cinquante
unités
et Brinçay

NUMEROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

l'église de Brinçay;
2° Que la dite somme de 170 francs sera versée à M. Bussureau, Entrepreneur, après la réception des travaux;

293.90
et Brinçay
120.54
166.36

3° Qu'un crédit de 170 francs sera inscrit, au mois de mai prochain, au Budget de 1900, pour servir au paiement du solde dû à l'Entrepreneur dans le premier trimestre de l'année 1900.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la même voie qu'à l'appui, savoir:

1° Le Rapport de M. Rauc, architecte à Châtelleraut, du 20 décembre 1898;

2° Le détail estimatif du même, en date du 20 décembre 1898;

3° La souscription des paroissiens de l'église de Brinçay;

4° La soumission sur timbre de M. Bussureau, Charpentier à Asailles.

3° Admission d'urgence à l'hôpital de Châtelleraut.

M. le Maire expose que le 11 novembre 1898 le Docteur Sèph, médecin à Châtelleraut, lui a fait connaître que la nommée Michéau Marie, femme Amiraault, demeurant à Asailles, était dans un état de santé des plus alarmants; qu'une intervention chirurgicale était nécessaire pour l'empêcher de succomber à bref délai. M. le Maire a fait aussitôt le nécessaire pour la faire admettre d'urgence à l'Hôpital de Châtelleraut, où elle est entrée le 2 novembre 1898 pour en sortir le 14 décembre suivant, après avoir subi l'opération nécessaire, qui a été faite par le Docteur Orrihant. Les frais de séjour à l'Hôpital de la femme Amiraault se détaillent comme il suit, savoir:

47 journées à 1,50	70,50
Opération	10,00
Total	80,50

Ces frais, qui sont à la charge du Service d'assistance médicale et pharmaceutique gratuite (exercice 1898), seront supportés par la Commune d'Asailles dans la proportion de

Bains, n° 1. - Register des Deliberations. - Interval. - Paris. Imp. P. A. C. BERTHET (L.) 310, 312

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

rente pour cent, ce qui représente pour la Commune une dépense de 20, 50 x 0, 30 = 24, 15.

Le Conseil approuve à l'unanimité les mesures prises par M. le Maire et la dépense qui en a été la conséquence.

4^e Secours aux vieillards âgés de plus de 70 ans, infirmes et sans ressources.

Monsieur le Maire communique au Conseil la Note de M. le Préfet de la Vienne en date du 30 Décembre 1898 et celle de M. le Sous-Préfet de Châtillerauld en date du 3 Janvier 1899.

Après discussion sur le sens qu'il convient de donner aux recommandations de M. le Préfet et de M. le Sous-Préfet, le Conseil, sur la proposition de M. le Maire, décide qu'il y a lieu de modifier les propositions contenues dans la Délibération du 4 Décembre 1898, en ne proposant d'allouer de secours à domicile qu'à une seule personne et en fixant ce secours à la somme de 120 francs par an.

En conséquence le Conseil, après avoir annulé sa Délibération du 4 Décembre 1898, propose un secours à domicile de cent vingt francs pour l'année 1899, en faveur de Bussiereau Thangai, âgé de soixante et onze ans, infirme et sans ressources. Il en résultera pour la Commune une charge annuelle de 36 francs.

D'autre part, le Conseil, après examen du Budget de 1899, décide qu'il y a lieu de le modifier ainsi qu'il suit :

1^o Le Conseil supprime en recette et en dépense une somme de 60 francs, comme résultant de l'annulation de la Délibération du 4 Décembre 1898, ce qui réduit à 1887, 27 le total des art. 10 et 11 du Budget des Recettes et ce qui supprime l'article 32 du Budget des Dépenses.

2^o Vote une somme de 36 à inscrire au Budget des Recettes titre de ressources spéciales extraordinaires, pour contribution à la création d'une pension de 120 francs.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

3^o Vote une somme de 36 francs, à inscrire au Budget des Dépenses, pour contribution à la création d'une pension de 120 francs.

5^e Approbation de la soumission Pachet.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une soumission du sieur Pachet qui s'engage à verser à la Caisse de M. le Receveur municipal d'Availlles la somme de deux francs pour achat d'un arbre abattu par la tempête sur le Chemin de grande Communication n^o 4 bis.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

6^e Comptes et Budget de la Fabrique d'Availlles.
Exercice 1898.

Les recettes et les dépenses se résument comme il suit :

1 ^o Recettes	
Excédent des recettes de l'exercice 1898	471, 09.
Recettes de l'exercice 1898.	297, 50
	768, 59.

2^o Dépenses.

Dépenses de l'exercice 1898	544, 68
Excédent de recettes de 1898	180, 94
Exercice 1898.	

Le Budget de 1898 se résume ainsi :

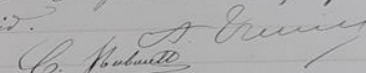
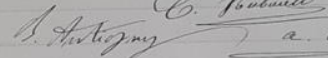
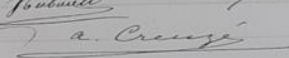
Recettes	272, 50	
Dépenses	272, 50	
		Différence " "
Exercice 1899.		

Le Budget de 1899 se résume ainsi :

Recettes	272, 50	
Dépenses	272, 50	
		Différence " "

Le Conseil, après avoir pris connaissance des renseignements qui précèdent, déclare n'avoir à faire aucune observation.

NUMÉROS D'ORDRE.	DELIBERATIONS.
	<u>7^e Comptes et Budget de la Fabrique de Pringay</u> <u>Exercice 1897</u>
	Les recettes et les dépenses se résument comme il suit :
	1 ^o Recettes
	Excédent de recettes de l'exercice 1896 48, 15
	Recettes de 1897 186, 25
	<hr/> 234, 40
	2 ^o Dépenses
	Dépenses de l'exercice 1897 223, 50
	Excédent de recettes de 1897 10, 90
	<u>Exercice 1898</u>
	Le Budget de 1898 se résume comme il suit :
	Recettes 223, 50
	Dépenses 223, 50
	Différence " "
	<u>Exercice 1899</u>
	Le Budget de 1899 se résume ainsi :
	Recettes 223, 50
	Dépenses 223, 50
	Différence " "
	Le Conseil, après avoir pris connaissance des renseignements qui précèdent, déclare n'avoir à faire aucune observation.
	<u>8^o Entretien des chemins vicinaux</u>
	Le marché passé pour trois ans avec M. Pâchet pour l'entretien des chemins de la commune étant expiré le 31 décembre 1898, M. le Maire invite le Conseil municipal à émettre un avis au sujet du régime sous lequel devra se faire le dit entretien à partir du 1 ^{er} janvier 1899.
	Après en avoir délibéré, le Conseil est d'avis que l'entretien des chemins de la commune soit remis en adjudication pour une nouvelle période de trois ans, comprenant les années 1899, 1900 et 1901. Il estime que les prix de l'adjudication

NUMÉROS D'ORDRE.	DELIBERATIONS.
	qui a pris fin le 31 décembre dernier sont susceptibles d'une certaine réduction, et il prie l'Administration de vouloir bien tenir compte de cette manière de voir dans la rédaction du cahier des charges de l'adjudication qu'il propose.
	Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la session a été close.
	Fait et délibéré en la Mairie d'Aailles, le jour, jour, mois et an d'autre part.
	Et après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé, excepté M. Giraudou François qui a déclaré ne pas le savoir.
	  



100 - 8^e feuille
f. 100